

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 avril 2021

Rapport n° 20210414-076 et 077

COMPTE FINANCIER 2020

VOLETS BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Présenté le 14 avril 2021

Par M Laurent PROBST, Directeur Général, Ordonnateur d'Île-de-France Mobilités ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Par M. Philippe ROMMELAËRE, Agent Comptable d'Île-de-France Mobilités ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Sommaire

VOLET BUDGETAIRE..... 2

I.	La section de fonctionnement.....	7
A.	Recettes globales de fonctionnement : 8 798,400 M€ (8 944,738 M€ votés ; 98% réalisés).....	7
1.	Versement mobilité : 4 623,869 M€ (4 267,369 M€ votés ; 108% réalisés)	7
2.	Recettes tarifaires 635,175 M€ (587,399 M€ votés ; 108% réalisés)	9
3.	Contributions statutaires : 1 305,309 M€ (100% des crédits ouverts)	10
4.	Les transports scolaires : 133,716 M€ (135,267 M€ votés, 99% réalisés)	10
5.	Les aides régionales sur des dispositifs de tarification sociale : 99,762 M€ (99,840 M€ votés, 100% réalisés)	11
6.	Les autres subventions et recettes perçues : 108,789 M€ (76,800 M€ votés, 142 % réalisés).....	11
7.	Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 100,000 M€ (75,833 M€ votés, 132% réalisés)	12
8.	Redevance d'accès SNCF Réseau : 1,087 K€ (0 M€ votés).....	12
9.	Recettes diverses et exceptionnelles : 70,980 M€	13
10.	Reprise de provisions : 16 M€ (16 M€ votés, 100% réalisés)	13
11.	Recettes d'ordre 103,367 M€ (343 M€ votés, 30% réalisés)	13
12.	Compensation et avance remboursable de l'Etat 1 600 M€ (2 155 M€ votés, 79% réalisés)	13
B.	Les dépenses de fonctionnement : 8 288,805 M€.....	14
1.	Les contrats RATP/SNCF/CT3 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées : 6 962,563 M€ (7 079,278 M€ votés ; 98%).....	14
2.	Autres dépenses relatives au transport : 40,090 M€ (48,395M€ votés, 82% réalisés).....	15
3.	Les dépenses relatives aux transports scolaires : 133,000M€ (135,919M€ votés, 98%).	16
4.	Dépenses de tarification sociale : 4,336 M€ (5,440 M€ votés, 79% réalisés)	16
5.	Imposition sur le matériel roulant, propriété d'Île-de-France Mobilités (IFER) : 76,250 M€ (76 M€ votés, 100% réalisés)	16
6.	Redevance d'accès SNCF Réseau : 159,828 M€ (156,900 M€ votés, 100% réalisés).....	16
7.	Charges financières : 41,903 M€ (41,903 M€ votés, 100% réalisés)	17
8.	Frais de gestion des organismes collecteurs : 45,673 M€ (44,195 M€ votés, 103% réalisés)	17
9.	Le budget courant d'Île-de-France Mobilités : 74,909 M€ (76,138 M€ votés, 98% réalisés).....	17
10.	Les charges exceptionnelles : 355,668 M€ (345,923 M€ votés ; 103% réalisés).....	18
11.	Les amortissements : 362,825 M€ (363,000 M€ votés 100% réalisés).....	19
12.	Virement à la section d'investissement.....	19
II.	La réalisation des investissements 2020	20
A.	Les dépenses d'investissements : 1,998 Md€ de crédits de paiement.....	21
1.	Les investissements majeurs d'Île-de-France Mobilités : 1,755 Md€ (1,922 Md€ votés, 91% réalisés)21	
2.	Les autres dépenses d'investissement : 242,900 M€ (518,114 CP ouverts en 2020, 46,88% réalisé) 26	
B.	Les recettes d'investissement : 2, 484 M€ (3,060M€ de recettes prévues).....	26
1.	Le produit des amendes : 138,775 M€ (138,77 M€ votés, 100% réalisés).....	26
2.	Les subventions d'investissement : 191,946 M€ (200 M€ votés, 96% réalisés).....	26
3.	Autres recettes et écritures de régularisation : 83,8 M€ (28M€ votés ; 107% réalisés).....	27
4.	Amortissement des immobilisations : 362,825 M€ (323,000 M€ votés ; 100% réalisés).....	27

5.	L'affectation du résultat 2019 : 541,512 M€	27
6.	L'emprunt : 1,165 Md€ (1,254 Md€ votés dont 85M€ en report, 93% réalisés).....	27
III.	Les restes à réaliser 2020 : 3,105 M€	31
IV.	Résultat de l'exercice et ratios financiers.....	31

VOLET COMPTABLE

36

I. Le compte de résultat

<u>1/ Le résultat de l'activité (principaux produits et charges).....</u>	<u>38</u>
<u>2/ Le résultat financier.....</u>	<u>40</u>
<u>3/ La capacité d'autofinancement (épargne brute).....</u>	<u>40</u>
<u>4/ La capacité d'autofinancement nette.....</u>	<u>41</u>
<u>5/ Les ratios de structure.....</u>	<u>41</u>

II. Le bilan

<u>1/ Evolution et composition de l'actif.....</u>	<u>43</u>
<u>2/ Evolution et composition du passif.....</u>	<u>45</u>
<u>3/ Le tableau de financement (ressources et emplois).....</u>	<u>47</u>
<u>4/ Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, la trésorerie.....</u>	<u>49</u>

III. <u>Les engagements hors bilan.....</u>	<u>50</u>
---	-----------

IV. <u>Les valeurs inactives.....</u>	<u>50</u>
---------------------------------------	-----------

VOLET BUDGETAIRE
VOLET BUDGETAIRE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement impacté Île-de-France Mobilités tant sur l'organisation des transports que sur les conséquences économiques et budgétaires.

La crise a induit une forte diminution des ressources du système transport francilien avec :

- Une perte de recettes tarifaires d'environ 1,450 Mds€ TTC, soit presque 35% des recettes attendues pour 2020 ;
- Une perte de versement mobilité qui se situerait entre 284 M€ et 490 M€, l'incertitude étant liée au montant des cotisations reportées par l'Etat dont le recouvrement reste incertain compte tenu de la conjoncture,

A cela s'ajoutent :

- la distribution de masques aux voyageurs pour 7 M€ ;
- les indemnités versées aux opérateurs de transport scolaire pour 14 M€ ;

En contrepartie, la baisse de l'offre pendant les périodes de confinement a entraîné des moindres dépenses sur le coût des péages SNCF à hauteur d'environ 86 M€ et des prestations de transport scolaire non réalisées pour environ 30 M€.

Dans ce cadre, la Présidente a négocié et signé un protocole avec le Premier Ministre dans lequel l'Etat s'engage à verser une aide financière à Île-de-France Mobilités permettant de compenser l'intégralité des pertes de l'année 2020 liées à la crise de la COVID19. En application de ce protocole, l'Etat a versé une aide de 1,6 milliards d'€ en 2020. Le protocole prévoit que ce montant sera corrigé en 2021 après vérification des montants effectivement reçus par Île-de-France Mobilités au titre de 2020.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, l'exécution du budget est très proche de la prévision avec une exécution des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 101%, et une exécution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 98%.

Île-de-France Mobilités a également réussi à exécuter des dépenses d'investissement à hauteur de 1 894 Mds€, supérieur de +30% par rapport à 2019, avec un taux de réalisation de 91%, ce qui est un taux très élevé considérant que tous les chantiers et toutes les usines ont été arrêtés puis ralentis pendant plusieurs mois au cours de l'année 2020. On note en particulier avec une progression notable des investissements au titre :

- des matériels roulant de surface (+62%) à la suite du règlement des acquisitions par Île-de-France Mobilités des bus via la CATP ;
- des projets sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités (+47%) compte tenu de la montée en charge des travaux réalisés et du décalage de règlements 2019 sur 2020 ;
- des acquisitions foncières ou de COB (+352%) qui concrétise la politique patrimoniale d'Île-de-France Mobilités dans le cadre de la mise en concurrence du mode Bus.

I. La section de fonctionnement

A. Recettes globales de fonctionnement : 8 798,400 M€ (8 944,738 M€ votés ; 98% réalisés)

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 8 798 400 304 € pour 8 944 738 050 € de crédits votés. Elles sont moindres de 146 M€ par rapport aux prévisions. Le taux d'exécution en matière de recettes réelles¹ de fonctionnement est de 101,08%.

Les recettes réelles 2020 sont en croissance de +1,68% par rapport à 2019, contre +3,6% en 2019. Cette croissance des recettes par rapport à 2019, malgré les impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19, s'explique par l'intégration au budget 2020 des recettes tarifaires collectées par la SNCF pour le compte d'Île-de-France Mobilités (modification structurelle introduite à la suite du changement de régime financier du dernier contrat avec la SNCF), et l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. A périmètre constant (hors recettes tarifaires SNCF et aide financière de l'Etat), les recettes réelles 2020 diminuent de 1,7% par rapport à 2019.

L'ensemble des recettes de fonctionnement 2020 se répartit comme suit :

Recettes de fonctionnement (en €)	Total des crédits votés en 2020	Exécution 2020	Taux d'exécution 2020	Crédits restants
VM	4 267 369 000	4 623 869 352	108%	356 500 352
Recettes Tarifaires SNCF	587 400 000	635 174 679	108%	47 774 679
Contributions statutaires	1 305 309 239	1 305 309 239	100%	0
Transport scolaire	135 267 206	133 716 505	99%	-1 550 701
Subventions tarification RIF	99 840 000	99 762 427	100%	-77 573
autres subventions et recettes	76 800 000	108 789 640	142%	31 989 640
TICPE	75 833 000	100 000 000	132%	24 167 000
Redevance accès SNCF Réseau	-	1 087 934		1 087 934
Recettes diverses et exceptionnelles	1 660 000	70 980 250	4276%	69 320 250
Aide financière de l'Etat	2 035 000 000	1 600 000 000	79%	-435 000 000
Reprise de provisions	16 000 000	16 000 000	100%	0
Affectation du résultat 2019	1 259 605	-	0%	-1 259 605
Ecritures d'ordre	343 000 000	103 367 707	30%	-239 632 293
				0
Total recettes de fonctionnement	8 944 738 050	8 798 057 732	98%	-146 680 318
Total recettes réelles de fonctionnement	8 601 738 050	8 695 032 598	101%	93 294 548

1. Versement mobilité : 4 623,869 M€ (4 267,369 M€ votés ; 108% réalisés)

✓ Pour 2020, Île-de-France Mobilités avait prévu au budget primitif un produit du versement mobilité (VM) de 4 908 M€. Cette prévision reposait sur la prévision de VM établie pour 2019 (4 696 M€ hors compensation de l'Etat) augmentée d'une hypothèse de croissance de la masse salariale, en lien avec les prévisions du PLFSS, soit un taux de 2,5%, l'impact de la hausse des taux du VM au 1er janvier 2020 (+58 M€), ainsi que la dotation versée par l'Etat pour compenser l'impact du seuil de cotisation du versement mobilité, passé de 9 à 11 salariés (36 M€).

¹ Les recettes réelles s'entendent comme les recettes entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à encaissement, sont retracées en recettes du budget et sont exécutées par l'émission d'un titre de recette. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaire puisque celles-ci ne donnent pas lieu à décaissement, comme les écritures liées aux amortissements.

Au début de la crise sanitaire, Île-de-France Mobilités avait initialement estimé la perte de VM à 1 Md€, soit 3 908 M€, estimation fondée sur les effets cumulés du chômage partiel, des arrêts maladie et la garde d'enfants pendant le confinement n°1 ne donnant pas lieu à règlement de cotisations, le chômage partiel des activités concernées après la fin du 1^{er} confinement (tourisme, évènementiel, sport, culture – ces secteurs représentent environ 4,6% du VM annuel) et l'impact de la crise économique post Covid (baisse de la masse salariale, augmentation du chômage).

Certains éléments ont permis de revoir à la baisse cette estimation en DM2 à - 641 M€, soit un VM de 4 267 M€, avec une forte inconnue liée aux modalités du 2^{ème} confinement non connues lors de la préparation de la DM2.

✓ In fine, le versement mobilité s'élèverait, selon l'ACCOSS, à 4 624 M€, y compris la compensation de l'Etat pour le relèvement du seuil de 9 à 11 salariés, et à condition que l'ensemble des cotisations reportées mais non encore payées soient effectivement versées, Ce montant se décompose en :

- un montant dû au titre des salaires 2020 au titre de l'exercice 2020 de 4 401 M€ ;
- Un montant de régularisations de 205 M€ dont l'essentiel relève des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire par l'Etat pour permettre à certaines entreprises de décaler leurs cotisations durant les confinements ou après dès lors qu'elles relevaient de secteurs plus particulièrement touchés par la crise sanitaire. La temporalité du recouvrement en 2021 de ces reports de cotisations est soumise à de nombreuses inconnues comme notamment les échéances données par l'Etat aux entreprises pour rembourser ces cotisations ou le taux de défaillance des entreprises en 2021 et suivantes ;
- Une compensation de 18 M€ au titre du relèvement du seuil de cotisation du versement mobilité passé de 9 à 11 salariés.

L'impact de la crise sanitaire en 2020 serait donc entre 284 M€ et 490 M€, l'incertitude étant liée au montant des cotisations reportées par l'Etat dont le recouvrement reste incertain compte tenu de la conjoncture.

✓ Au niveau national, à fin 2020, la situation du montant de VM reversé à toutes les autorités de mobilité en France se trouve moins dégradée qu'estimé initialement. Les encaissements Urssaf en 2020 affectés au VM s'élèvent à 8 689 M€ contre 9 158 M€ en 2019, soit une baisse sur le plan national de 469 M€ (-5,1%), correspondant à une évolution de la masse salariale assujettie au versement mobilité en recul de 3,3%. Cette meilleure tenue s'explique notamment par le poids du secteur public (25%) auquel ne s'appliquent pas les mesures de report du paiement des cotisations et contributions sociales, et l'exclusion des entreprises de moins de 11 salariés, ayant eu plus fortement recours à l'activité partielle, dans l'assiette du versement mobilité. A un niveau plus fin, on constate un recul de 5,0% de l'assiette VM sur le secteur privé et une progression de 2,1% de l'assiette VM sur le secteur public. **Cette baisse des encaissements est un peu plus importante pour Île-de-France Mobilités (-5,8%) que pour l'ensemble des autres AOM (-4,5%).**

Les prévisions ont été rendues difficiles par **l'environnement macro-économique hors norme** :

1. le chômage partiel constitue le principal facteur de réduction de l'assiette du VM dont les estimations officielles ont fortement variées. Pour estimer l'impact du chômage partiel pendant le 1^{er} confinement, Île-de-France Mobilités s'était fondée sur les déclarations préalables de chômage partiel des entreprises publiées sur le site de la

DARES du Ministère du travail. Or comme le note le rapport Cazeneuve², le nombre de salariés ayant effectivement bénéficié de chômage partiel a été revu fortement à la baisse de près de 60% sur le 1^{er} semestre 2020.

2. les défaillances des entreprises et l'augmentation du chômage ont été faibles. A titre d'exemple :
 - La DARES (Direction des études au ministère du travail) relève que, en un an, le chômage a progressé pour la catégorie A (n'exerçant aucune activité) de 7,5% en France et de 15,3 % en Île-de-France en 2020 avec un pic lors du premier confinement notamment pour les personnes en CDD et intérim. Ce taux reste cependant bien inférieur à la hausse connue en 2009 avec la crise des subprimes (+18%).
 - D'après le bilan annuel des greffiers du tribunal des commerce, les défaillances d'entreprises ont été moins fortes que prévu, inférieures de 37,5% à 2019. Ce taux s'expliquerait par les aides massives de l'Etat, le report des charges de l'URSSAF et les créations d'entreprises. Ces dernières ont progressé de 7,5% en Île-de-France en 2020 contre toute attente. Elles relèvent à la fois du secteur du transport (livraison à domicile ou divers services liées à l'essor de l'e-commerce) mais aussi de la sortie du salariat au profit de l'entrepreneuriat individuel dans les services dits traditionnels.
3. Durant l'année 2020, l'Acoss a revu les modalités de reversement des cotisations VM aux autorités organisatrices de mobilité visant ainsi à limiter l'impact de variation de trésorerie mais ne rendant pas transparente le suivi de cette ressource.
4. Enfin, la réduction de la compensation versée par l'Etat pour compenser l'impact du relèvement du seuil de cotisation du versement mobilité de 9 à 11 salariés a été confirmée : le montant a été divisé par 2 (36 à 18 M€).

2. Recettes tarifaires 635,175 M€ (587,399 M€ votés ; 108% réalisés)

✓ Au budget primitif 2020 était prévue une croissance des recettes tarifaires de +3,6% au global par rapport aux recettes 2019 prévisionnelles, avant la crise sanitaire, soit un montant de 4 160 M€ (après prise en compte des mesures tarifaires). In fine, le montant des recettes tarifaires 2020 s'établit à 2 710 M€.

La perte de recettes tarifaires se situe en cumul à fin décembre à 1,450 Md € TTC, pour une estimation initiale de 1,600 M€ TTC. Cette importante diminution est venue remettre en cause l'économie des contrats avec les opérateurs avec d'une part une augmentation des versements aux opérateurs de transport et d'autre part, en sens inverse, l'ajustement de l'intéressement calculé sur les recettes revu à la hausse et la prise en compte des économies réalisées par ces derniers.

² « Au 6 juillet, 1,4 M de demandes d'autorisation préalable d'activité partielle ont été déposées, cela concerne plus de 6,3 M d'heures chômées. Ce seraient ainsi près de 14 000 000 de salariés dont l'activité aurait été totalement suspendue pendant plus de 12 semaines et demie. Ce chiffre paraît néanmoins largement surévalué (plusieurs demandes par salariés, écart entre demandes et chômage partiel effectif, etc...) ... Les estimations de l'ACOSS indiquent qu'in fine environ 8 millions de salariés devraient avoir effectivement bénéficié du chômage partiel. Ces données ne sont pas non plus immédiatement équivalentes à une perte d'assiette du VM, dans la mesure où une part importante de ces demandes émane de petites entreprises : 31% des salariés concernés par les demandes déposées sont employés dans des entreprises de moins de 20 salariés. », le VM n'étant dû qu'à compter de 11 salariés.



Les recettes tarifaires prévues dans les comptes d'Île-de-France Mobilités en 2020 (587,4 M€) sont celles qui concernent le nouveau contrat d'exploitation SNCF. La variation à la hausse entre la réalisation et la prévision tient au fait que les derniers ajustements opérés sur le plan budgétaire (en décision modificative n°2) estimaient une perte totale de recettes tarifaires de 1,600 Mds € versus 1,450 Mds € enregistrées.

3. Contributions statutaires : 1 305,309 M€ (100% des crédits ouverts)

Les contributions statutaires ont progressé de 1,14% par rapport à 2019.

	BP 2020
Contributions statutaires	1 305 309 239,00 €
Région	665 707 712,00 €
Ville de Paris	396 552 947,00 €
CD92	101 030 935,00 €
CD93	48 949 097,00 €
CD94	39 289 809,00 €
CD78	20 754 417,00 €
CD91	12 792 030,00 €
CD95	11 878 313,00 €
CD77	8 353 979,00 €

4. Les transports scolaires : 133,716 M€ (135,267 M€ votés, 99% réalisés)

L'évolution de la dotation globale de décentralisation (Loi du 13 août 2004³) est gelée par l'Etat depuis 2010, alors que dans le même temps, les dépenses ont été dynamiques du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants handicapés pour lesquels Île-de-France Mobilités doit assurer le transport scolaire. Le montant perçu en 2020 au titre de la DGD reste stable à 128,102 M€.

³ La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, détaille notamment les transferts de compétences décidés au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ces transferts interviennent en matière de développement économique, de transport, d'action sociale, de logement, de santé, d'éducation. La région Île-de-France se voit par ailleurs confier au 1er juillet 2005 la gestion du syndicat des transports d'Île-de-France.

Par ailleurs, en 2020, Île-de-France Mobilités a perçu 5,614 M€ de recettes de la part des familles et des départements pour les transports adaptés et les circuits spéciaux scolaires dans les départements de la grande couronne soit une baisse de 2,589 M€ par rapport à 2019, liée à une surestimation de la base 2019 à la suite de l'émission de titres en 2019 au lieu de 2018.

5. Les aides régionales sur des dispositifs de tarification sociale : 99,762 M€ (99,840 M€ votés, 100% réalisés)

Ces aides, versées par la Région Île-de-France, contribuent au financement par Île-de-France Mobilités des dispositifs de tarification spécifiques :

- o pour les collégiens et étudiants (création du titre Imagine R et son dézonage pendant les petites et grandes vacances) pour 23 900 000 € ;
- o pour les personnes les plus démunies pour 72 440 000 € ; la Région intervient depuis 2006 dans le soutien aux déplacements en Île-de-France des personnes les plus démunies. La contribution versée correspond aux modalités actées dans la convention conclue avec Île-de-France Mobilités ;
- o pour les jeunes stagiaires de la formation professionnelle continue (gratuité des transports) pour 3 422 427 €.

6. Les autres subventions et recettes perçues : 108,789 M€ (76,800 M€ votés, 142 % réalisés)

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- o des subventions perçues au titre des études d'infrastructures réalisées par Île-de-France Mobilités pour 5,042 M€ financées par la Région, l'Etat, les départements franciliens et la Société du Grand Paris pour une prévision de 4 M€ ;
- o des redevances de parcs relais et des revenus des immeubles: 5,454 M€ perçus en 2020, supérieurs à la prévision de 4,5 M€ budgétés ;
- o du remboursement par la RATP de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, comme prévu par l'avenant n°8 au contrat 2016/2020⁴, pour les exercices 2012 à 2015 pour 58,298 M€, un montant supérieur de 16 M€ à ce qui était prévu au BP 2020 ;
- o un solde net entre la prévision et le traitement définitif des factures annuelles 2019 de tous les opérateurs de transport pour 34,094 M€, soit moins de 1% du montant des contributions versées. Ces factures n'étant reçues qu'en mars de l'année n+1, le montant définitif pour une année donnée n'est connu que l'année suivante ;
- o de la reprise des rattachements de charges opérés en 2019 pour les contributions versées à la SNCF pour 64,292 M€ qui ne donneront finalement pas lieu à des décaissements. Cette mécanique comptable ayant pour seul objectif l'amélioration de la lecture des comptes est neutre sur le plan de l'exécution budgétaire (mandat sur le compte des contributions et titre en produits divers de gestion courante).

Cette écriture de rattachement explique l'essentiel de l'augmentation de ces autres recettes par rapport aux crédits votés.

⁴ A la suite d'un contrôle fiscal, l'administration fiscale a convenu que la contribution C2 ne devait pas être incluse dans le calcul de la CVAE, ce qui induit une baisse de la fiscalité à régler par la RATP. Cette dernière ayant perçu le remboursement par l'administration fiscale des montants trop-perçus, ce montant devait être reversé à Île-de-France Mobilités en 2020

Le total des participations publiques s'élève à 3 143,615 M€ en 2020. Elles représentent 35,7% des recettes de fonctionnement.

Participations publiques 2020 en €		3 143 615 406
Région Ile-de-France	768 103 766	Départements 646 275 597
Contribution statutaire	665 707 712	Contribution statutaire 639 601 527
Subvention TST	72 440 000	Etudes 866 553
Subvention Cartes l'R	23 900 000	transport scolaire 5 807 517
Subvention Jeunes en insertion	3 422 427	
Etudes	2 633 627	
		Autres (communes, groupements...)
Etat	1 729 236 042	474 814
Aide financière de l'Etat COVID	1 600 000 000	
Dotation transports scolaires	128 102 206	
Etudes	963 173	
Compensation VT	170 664	

7. Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 100,000 M€ (75,833 M€ votés, 132% réalisés)

En application du protocole d'accord du 27 juin 2016 entre la Présidente de la Région et d'Île-de-France Mobilités et le Premier Ministre pour financer la mesure du Passe Navigo à tarif unique, l'article 24 de la loi de finances pour l'année 2017 a amendé le code des Douanes et a majoré le tarif de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) sur les superciburants, dans la limite de 1,02 € par hectolitre, et sur le gazole, dans la limite de 1,89 € par hectolitre, vendus sur le territoire de la région Île-de-France. Le produit annuel de cette mesure est plafonné à 100 M€ pour Île-de-France Mobilités, au-delà le produit est reversé au budget général de l'Etat.

Pour mémoire, l'estimation budgétaire initiale de 91 M€ (baisse du produit en référence au comportement observé de cette dernière entre les exercices 2018 et 2019 soit-3 M€) a été réduite de 15 M€ en décision modificative n°1 du fait de l'impact du confinement et de la chute brutale de la vente de produits pétroliers. Cependant, le comportement des Franciliens en cette période de crise sanitaire avec un recours accru aux moyens de déplacements personnels a conduit in fine à la maximisation de cette recette.

8. Redevance d'accès SNCF Réseau : 1,087 K€ (0 M€ votés)

La redevance d'accès versée historiquement à SNCF Mobilités n'a plus lieu d'être dans le nouveau contrat d'exploitation rétroactif au 1^{er} janvier 2020. En effet, le dispositif de neutralisation fiscale au titre de cette redevance visée par le ministère de l'économie en 2010 n'est plus nécessaire, Île-de-France Mobilités devenant exploitant fiscal du fait du changement de régime financier du contrat SNCF (régie intéressée). L'exécution observée en 2020 correspond donc aux reliquats correspondants à l'exercice 2019.

9. Recettes diverses et exceptionnelles : 70,980 M€

L'essentiel (64M€) relève du retraitement comptable des charges à payer 2019 au titre des contributions SNCF qui n'ont pas donné lieu à facturation en 2020.

Depuis sa notation et le lancement de son programme obligataire de gestion de trésorerie, Île-de-France Mobilités gère sa trésorerie directement auprès des marchés financiers. Elle peut ainsi bénéficier des taux d'intérêts négatifs actuels. A ce titre, Île-de-France Mobilités a encaissé un montant des intérêts négatifs de 2,546 M€.

10. Reprise de provisions : 16 M€ (16 M€ votés, 100% réalisés)

Au budget primitif 2020, 16 M€ provisionnés correspondants aux remboursements des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat des forfaits à tarifs réduits non délivrés entre 2016 et octobre 2018 ont été repris du fait des remboursements opérés. Cette reprise de provision est à déconnecter de la provision nouvellement constituée au cours de l'exercice car cette dernière concerne une période différente (novembre 2018 et juin 2020).

11. Recettes d'ordre 103,367 M€ (343 M€ votés, 30% réalisés)

L'exécution intègre les recettes relatives à l'amortissement des subventions d'investissement versées pour un montant de 103,367 M€. Le différentiel par rapport à la prévision tient à l'arrêt du mécanisme de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées. Cette méthode comptable bien que sans impact sur l'équilibre budgétaire vise à neutraliser la charge de l'amortissement des subventions d'équipement versées dans la section de fonctionnement (deux écritures d'ordre équivalentes : une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement). Cette possibilité qui ne détermine pas la fiabilité des comptes est offerte aux collectivités en M57 et reste optionnelle puisqu'il appartient à l'entité de définir de manière annuelle le choix effectué. Par ailleurs, selon la nomenclature comptable et budgétaire M57 « ce dispositif est particulièrement indiqué pour les immobilisations pour lesquelles l'entité sait dès l'origine qu'elle n'aura pas à les renouveler à terme ». A l'inverse, les subventions d'équipement versées par Île-de-France Mobilités répondent à un besoin d'investissement constant dans les infrastructures comme dans le matériel roulant. Cette méthode comptable ne s'avérait donc plus être pertinente au regard de ces arguments.

12. Compensation et avance remboursable de l'Etat 1 600 M€ (2 155 M€ votés, 79% réalisés)

Il s'agit de la somme effectivement encaissée par Île-de-France Mobilités en 2020 au titre de la subvention pour perte de versement mobilité (425 M€) et l'avance remboursable pour compensation des pertes de recettes tarifaires nettes (1 175 M€).

Pour rappel, le soutien financier de l'Etat est retranscrit dans le protocole d'accord entre Île-de-France Mobilités et le Premier Ministre signé en septembre 2020 qui prévoyait un plafond d'aide pour 2020 de 2,155 milliards d'euros, le versement d'une avance de 1,6 milliards, et qui prévoyait également que ce montant sera corrigé en 2021 après vérification des montants effectivement reçus par Île-de-France Mobilités au titre de 2020.

B. Les dépenses de fonctionnement : 8 288,805 M€

Les crédits de dépenses de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 92,7% et à hauteur de 98,5% pour les dépenses réelles de fonctionnement⁵.

Dépenses de fonctionnement (en €)	Total des crédits votés	Exécution 2020	Taux d'exécution 2020	Crédits restants
Exploitation régulière RATP	2 978 273 000	2 860 869 904	96%	-117 403 096
Exploitation régulière SNCF	3 168 058 792	3 170 471 136	100%	2 412 344
Exploitation régulière CT3-DSP	932 946 000	931 221 557	100%	-1 724 443
Autres(VAE, covoit.,PAM, TAD ...)	48 394 808	40 089 875	83%	-8 304 933
PMB et Information voyageurs	34 378 442	31 752 457	92%	-2 625 986
Transport scolaire	135 918 937	133 000 557	98%	-2 918 380
Chèque mobilité	1 300 000	1 038 536	80%	-261 464
Améthyste anciens combattants	4 140 000	3 297 997	80%	-842 003
IFER	76 249 667	76 249 667	100%	0
Redevance accès SNCF Réseau	159 724 200	159 828 655	100%	104 455
charges financières	41 902 925	41 902 925	100%	0
Coûts de gestion du VT	44 194 800	45 673 324	103%	1 478 524
Masse salariale	32 120 800	31 706 526	99%	-414 274
Charges fonctionnement	27 351 070	26 818 576	98%	-532 494
Etudes	16 513 015	16 231 607	98%	-281 408
Impôts et taxes	154 079	154 079	100%	0
Amortissement	363 000 000	362 824 731	100%	-175 269
Dépenses exceptionnelles	292 123 651	301 868 668	103%	9 745 017
Provision	53 800 000	53 800 000	100%	0
Virement de sect.	534 193 863	0	0%	-534 193 863
Total dépenses de fonct.	8 944 738 050	8 288 804 999	93%	-655 933 051
Total dépenses réelles de fonct.	8 047 544 187	7 925 980 268	98%	-121 563 919

1. Les contrats RATP/SNCF/CT3 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées : 6 962,563 M€ (7 079,278 M€ votés ; 98%)

Pour les contrats RATP, SNCF, les contrats de type 3 et les DSP, les crédits mandatés incluent à la date de la clôture des comptes, les charges à payer relatives à l'estimation de la facture définitive de chaque opérateur, qui est transmise à Île-de-France Mobilités fin mars et sera payée après vérification.

Ces éléments ne sont donc qu'une estimation réalisée notamment d'après des éléments rendus partiellement disponibles par les transporteurs à la date de clôture des comptes. Les incertitudes étaient fortes lors de la clôture des comptes 2020 du fait de la crise sanitaire. Les crédits mandatés au compte financier 2020 relatifs aux contrats sont les suivants :

- Pour la RATP : 2 860,869 M€ ;
- Pour la SNCF : 3 170,471 M€ ;
- Pour les CT3 et DSP : 931,222 M€.

Les prévisions de factures annuelles conduisent à une consommation des crédits à 98,4%.

⁵ Les dépenses réelles s'entendent comme les dépenses entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à décaissement, sont retracées en dépenses du budget et sont exécutées par l'émission d'un mandat.

Le contrat SNCF 2020-2023 intègre le mécanisme financier de régie intéressée ce qui conduit à inscrire dans le budget d'Île-de-France Mobilités :

- En dépenses de fonctionnement, 100% des charges de la SNCF prises en compte dans le contrat (et non seulement le solde entre charges et recettes tarifaires SNCF comme dans le précédent dispositif financier) ;
- et en contrepartie, en recettes de fonctionnement, les recettes tarifaires encaissées par la SNCF pour le compte d'Île-de-France-Mobilités.

Les masses inscrites au budget d'Île-de-France-Mobilités ont donc augmenté de ce fait. Le niveau d'exécution a représenté la totalité des crédits votés.

La contribution versée à la SNCF a été réduite d'une économie réalisée sur les péages consécutivement à la réduction de l'offre résultante de la crise sanitaire et a été arrêtée à 86 M€.

En ce qui concerne la RATP, le reliquat budgétaire non consommé de 117 M€ correspond principalement aux calculs relatifs à la clause de partage de risques (100 M€). En effet, l'engagement financier de participation d'Île-de-France Mobilités résultant de ce dispositif contractuel estimé était supérieur à celui déterminé en fin d'exercice du fait d'une prévision de recettes directes plus dégradé que ce qui a été observé.

L'offre nouvelle mise en service par la RATP et la SNCF au titre de l'année 2020 a représenté 23 M€. Cette dernière concerne principalement la pré-exploitation des réseau (REGION 2N sur la ligne N, Eole, T13, RERNG sur la ligne D) et le prolongement de la ligne 14 qui a été décalée à mi-décembre 2020. L'offre nouvelle mise en service en grande couronne au titre de l'année 2020 s'est élevée à 10 M€ et a bénéficié à 80 lignes de bus.

Le coût du dispositif de remboursement des voyageurs au titre de la crise sanitaire a impacté les comptes de l'exercice 2020 de 64,7 M€ (dispositif de remboursement des forfaits annuels et mensuels actifs au 1^{er} avril 2020). Ce coût sera consolidé au cours de l'année 2021 par la présentation d'une facturation spécifique par les opérateurs de transports.

2. *Autres dépenses relatives au transport : 40,090 M€ (48,395M€ votés, 82% réalisés)*

a) PAM : 11,031 M€ (11,500 M€ votés, 96% réalisés)

Les dépenses afférentes aux déplacements des personnes à mobilité réduite s'élèvent à 11,031 M€, en phase avec la prévision.

b) Autres dépenses : 29,059 M€ (36,895 M€ votés, 79% réalisés).

Il s'agit notamment des crédits au titre :

- de la délégation de service public pour les vélos à assistance électrique pour 13,187 M€, au-delà des crédits votés de 1,187 M€ résultant du réel engouement pour ce mode de circulation doux ;
- du transport à la demande, qui ont été consommés à hauteur de 4,265 M€, inférieur aux crédits votés (4,8M€) mais supérieurs à l'exécution de l'an dernier (0,4 M€) ;
- des conventions au titre du covoiturage pour 3,845 M€ ;
- de la maintenance du TCSP d'Evry pour environ 1,347 M€ ;
- des dépenses au titre des bonus qualité de service (3,466 M€ réalisés contre 4,809 M€ de crédits votés) ;
- des remboursements au titre des cartes Police pour 1,032 M€ contre 2,000 M€ de crédits votés ;

3. Les dépenses relatives aux transports scolaires : 133,000M€ (135,919M€ votés, 98%).

Ce montant se décompose en dépenses au titre des transports scolaires de 130,331 M€, du forfait Imagine R boursier pour 1,798 M€ et du remboursement au CD77 des frais de charges courantes pour 0,862 M€.

Pour l'année scolaire 2019-2020, on constate :

- Sur le transport adapté : une augmentation des élèves pris en charge ainsi qu'une augmentation du coût par élève ;
- Sur les circuits spéciaux scolaires : une augmentation des dépenses liées à la mise en place de la tarification « Passe Junior » pour les élèves de moins de 11 ans. Le tarif Junior est une nouvelle tarification de la carte SCOL'R en vigueur depuis la rentrée 2020 pour les usagers de moins de 11 ans, créée pour s'aligner avec le tarif IMAGINE'R Junior. Concrètement, le tarif régional de la carte SCOL'R pour ces élèves est passé de 308.50€ à 24€. Les dépenses supplémentaires liées à cette nouvelle tarification, pour l'année scolaire 2020-2021, sont de l'ordre de 2 M€ pour l'exercice 2020 ;
- La comptabilisation d'indemnités aux transporteurs au titre de la crise sanitaire Covid-19 représentant un montant total de 14 M€.

Ces dépenses supplémentaires pour l'année 2020 non prévues au budget initial, ont été quasiment compensées par les prestations non réalisées et donc non facturées par les transporteurs évaluées à 30 M€ (21 M€ pour la période de confinement stricte et environ 9 M€ sur la période de réouverture progressive des établissements scolaires).

4. Dépenses de tarification sociale : 4,336 M€ (5,440 M€ votés, 79% réalisés)

Les crédits concernent les mesures d'une part, d'aide à l'acquisition par les anciens combattants de forfaits Améthyste qui sont distribués par les départements (3,298 M€ versus 4,140 M€ votés) et d'autre part, de la distribution des chèques-mobilité, qui sont distribués par les départements et la Région (1,038 M€ versus 1,300 M€ votés). Le montant total de ces aides dépend du nombre de demandes réalisées par les conseils départementaux, qui ont été moins importantes que prévues en 2020 à cause de la crise.

5. Imposition sur le matériel roulant, propriété d'Île-de-France Mobilités (IFER) : 76,250 M€ (76 M€ votés, 100% réalisés)

Depuis 2010, Île-de-France Mobilités est redevable de l'impôt, institué par la Loi Grand Paris⁶, sur le matériel roulant dont elle est propriétaire depuis la loi ORTF. Cet impôt permet à la Société du Grand Paris de financer une partie des travaux d'infrastructures nécessaires au nouveau réseau. Le montant mandaté issu de l'inventaire physique au 1er janvier 2020 tenu par la RATP, s'élève à 76,250 M€.

6. Redevance d'accès SNCF Réseau : 159,828 M€ (156,900 M€ votés, 100% réalisés)

La redevance d'accès SNCF Réseau a été exécutée à hauteur de 100,06%. Cette dernière est déconnectée de la recette de la redevance d'accès à SNCF (supprimée en 2020) et a vocation à perdurer contractuellement.

⁶ Loi du 3 juin 2010, article 11

7. Charges financières : 41,903 M€ (41,903 M€ votés, 100% réalisés)

Les charges financières se composent pour l'essentiel :

- Des intérêts de la dette, à hauteur de 35,853 M€ ;
- Des commissions versées aux banques et arrangeurs sur les financements directs et frais de tenue de compte à hauteur de 4,746 M€.

La diminution de cette charge (2,262 M€) par rapport à 2019 s'explique par le moindre coût de la prime de l'émission obligataire en novembre 2020.

8. Frais de gestion des organismes collecteurs : 45,673 M€ (44,195 M€ votés, 103% réalisés)

Île-de-France Mobilités a reversé aux URSSAF et aux organismes collecteurs 1% du versement mobilité au titre de sa contribution aux frais de gestion, soit un montant de 45,673 M€. Cette dépense est à mettre en lien avec des recettes réalisées au-delà de la prévision budgétaire (voir partie I.1).

9. Le budget courant d'Île-de-France Mobilités : 74,909 M€ (76,138 M€ votés, 98% réalisés)

Le budget de fonctionnement regroupe les études, les prestations de conseil, la masse salariale et les coûts de fonctionnement courant de la structure.

- o Les dépenses de fonctionnement 26,818 M€ (27,351M€ votés, 98% réalisés)

Le taux de réalisation des dépenses courantes est en deçà des prévisions budgétaires. Cette catégorie regroupe d'une part les dépenses de fonctionnement courantes qui sont exécutées à hauteur de 26,8 M€ pour 27,3 M€ de crédits votés, et d'autre part les dépenses SI au titre du PMB et de l'information voyageurs notamment exécutés pour 31,7 M€ versus 34,3 M € de crédits votés.

- o Les frais de personnel : 31,706 M€ (32,121M€ votés, 99% réalisés)

Les faits marquants en matière de gestion du personnel sont les suivants :

- a. Les créations de postes : 16 agents ont été recrutés sur des créations de poste sur l'année. Ces recrutements non budgétés ont eu un impact de 357 000 € sur l'exercice 2020.
- b. La réduction de la vacance de postes : Concernant les postes permanents, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, la croissance de l'effectif a été de 7,2 %, l'effectif pourvu sur emploi permanent est ainsi passé de 403 agents à 432 agents au 31 décembre 2020.
Au 31 décembre 2020, 57 postes sont vacants soit 6,8 % des postes permanents, en neutralisant l'effet induit par les créations de postes. Il est à noter que ce taux était de 9 % au 31 décembre 2019, il y a donc eu une diminution notable de la vacance structurelle, ce qui est un facteur d'accroissement de la masse salariale.
- c. Le coût des remplacements sur l'année 2020 a été de 260 000 € et de 1 162 000 € pour les surcroûts d'activité ce qui représente un surcoût de 247 000 € par rapport à 2019.

- Les études : 16,231 M€ (16,512M€ votés, 98% réalisés)

Les études en section de fonctionnement relèvent de deux catégories :

- les audits, honoraires et les études générales amont pour un montant de 11,788 M€ ;
- les études menées dans le cadre du contrat de projet et de contrats particuliers pour 4,725 M€.

Ces études sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les Conseils Départementaux. Cependant, 20% du coût de ces études reste à la charge d'Île-de-France Mobilités soit le poids de la TVA qui n'est actuellement pas prise en compte par les financeurs.

10. Les charges exceptionnelles : 355,668 M€ (345,923 M€ votés ; 103% réalisés)

Les charges exceptionnelles de l'exercice reprennent trois dépenses : les provisions pour risques et charges, la reprise des rattachements à l'exercice et la provision d'un remboursement de l'avance remboursable versée par l'Etat dans le cadre du protocole d'accord lié aux pertes financières pendant la pandémie.

Les provisions suivantes ont été constituées au cours de l'exercice :

- une provision pour charges pour 15,8 M€ en application du protocole d'accord avec les opérateurs relatif au dispositif de remboursement destiné aux bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat ayant acquis un forfait plein tarif ou un forfait réduit à 50% alors qu'ils auraient été éligibles à une réduction de 75% entre novembre 2018 et juin 2020.
- un complément de provision au titre du contentieux avec la SNCF sur les conséquences de l'annulation de l'exonération du règlement par la SNCF de la taxe sur les salaires de 38 M€. Ce montant correspond à l'équivalent de la taxe sur les salaires que la SNCF devrait régler à l'Etat en 2020. Le montant total de cette provision s'élèvera ainsi à 92,5 M€, couvrant l'estimation de la taxe sur les salaires des années 2018/2019/2020.
- La reprise de rattachements de recettes opérée en 2020 (0,7 M€ liés à une surestimation d'encaissement sur la TICPE au titre de 2019) a consisté en une opération comptable neutre sur le plan du résultat de l'exercice (mandat en charges diverses de gestion courante et titre sur le compte de la TICPE).

Le remboursement à l'Etat a été estimé pouvant aller jusqu'à 301 M€, et qui dépend de la réalisation des montants qu'Île-de-France Mobilités aura perçu au titre de l'année 2020. En effet, le montant définitif de l'aide de l'Etat dépend de calculs qui doivent encore faire l'objet de discussions avec l'Etat. En ce qui concerne la subvention allouée par l'Etat au titre du VM, les modalités de calcul sont fondées sur le solde entre le versement mobilité effectivement perçu en 2020 (qui pourrait inclure, selon les interprétations, le versement mobilité au titre de 2019 mais perçu en 2020), versus le versement mobilité moyen sur la période 2017-2019 corrigé des taux, dont le montant doit être objectivé. Par ailleurs, l'ACCOSS estime à 205 M€ le montant des cotisations 2020 reportées sur 2021 mais non encore perçu, ce qui fait peser une incertitude sur cette somme.

11. Les amortissements : 362,825 M€ (363,000 M€ votés 100% réalisés)

Il s'agit des amortissements des immobilisations pour un montant de 362,825 M€. La progression déjà observée les années précédentes se poursuit : +12% par rapport à 2019 mettant en avant le rôle croissant d'investisseur d'Île-de-France Mobilités.

12. Virement à la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt. Un niveau élevé d'autofinancement est un signe de bonne gestion financière et se révèle essentiel pour qu'Île-de-France Mobilités puisse trouver des financements dans des conditions optimales.

Cette écriture d'ordre est inscrite au budget primitif (534,193 M€) mais n'est pas constatée budgétairement (elle ne fait l'objet ni d'un mandat en dépenses de fonctionnement ni d'un titre en recettes d'investissement) : son montant n'est constaté que lors du compte financier et fait l'objet d'un report au budget n+1 (Cf. point IV), selon les règles de gestion des finances publiques locales.

II. La réalisation des investissements 2020

Île-de-France Mobilités a réalisé des investissements à hauteur de 1,998 Md€ en 2020, dont 1,894 Mds€ de dépenses réelles. Malgré la crise liée à la Covid-19 qui a entraîné certains décalages, tous les chantiers et toutes les usines ayant été fermées puis ralenties pendant plusieurs mois, les investissements ont pu s'exécuter favorablement : le taux d'exécution du total des dépenses réelles est de 91%.

Ces dernières se décomposent essentiellement en :

- 1,755 Md€ de dépenses liées aux grands projets de matériels roulants, qualité de service et infrastructures soit un taux d'exécution de 91% des dépenses d'investissement réelles ;
- 0,130 Md€ de remboursement du capital.

Dépenses d'investissement	BP	DM	Vir	Cdts ouverts (BP+DM+Vir+Rp)	Exec2020	solde/cdts votés	Taux mandat./cdts votés
Investissements majeurs	2 106 555 000,00	- 181 879 278,26	- 2 000 000,00	1 922 675 721,74	1 754 863 667,01	- 167 812 054,73	91%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	1 651 599 000,00	- 254 755 000,00	-	1 396 844 000,00	1 318 541 143,26	- 78 302 856,74	94%
dont matériel roulant ferré	1 181 820 000,00	- 230 547 000,00	-	951 273 000,00	934 589 104,31	- 16 683 895,69	98%
dont matériel roulant de surface (bus,yw,vélo)	200 040 000,00	- 9 847 000,00	-	190 193 000,00	151 358 772,62	- 38 834 227,38	80%
dont amélioration Q.S.	259 739 000,00	- 14 361 000,00	-	245 378 000,00	222 593 266,33	- 22 784 733,67	91%
dont développement des réseaux	10 000 000,00	-	-	10 000 000,00	10 000 000,00	-	100%
dont Maîtrise d'ouvrage infrastructures	156 542 000,00	2 575 721,74	150 000 000,00	309 132 246,74	266 074 828,75	- 43 057 417,99	86%
dont Terrains et dépôts bus	198 414 000,00	- 26 700 000,00	- 64 000 000,00	107 714 000,00	69 421 201,77	- 38 292 798,23	64%
dont rachat MR -Mise en concurrence	100 000 000,00	- 12 000 000,00	- 88 000 000,00	-	69 647,23	69 647,23	-
dont Convention Pluri-projet - SNCF	-	109 000 000,00	-	109 000 000,00	100 756 846,00	- 8 243 154,00	92%
Autres immobilisations, opé comptables	13 649 600,00	-	2 000 000,00	22 141 136,37	9 574 205,17	- 12 566 931,20	43%
Remboursement du capital	144 290 000,00	- 14 331 678,86	-	129 958 321,14	129 958 319,24	- 1,90	100%
Total des dépenses réelles	2 264 494 600,00	- 196 210 957,12	-	2 074 775 179,25	1 894 396 191,42	- 180 378 987,83	91%
Reprises & Neutralisation des subv versées	379 000 000,00	- 36 000 000,00	-	343 000 000,00	103 367 706,66	- 239 632 293,34	30%
Opération d'ordre	23 000 000,00	-	-	23 000 000,00	-	- 23 000 000,00	0%
Résultat d'investissement reporté	-	618 952 134,49	-	618 952 134,49	-	- 618 952 134,49	-
Total des dépenses d'ordre + résultat reporté	402 000 000,00	582 952 134,49	-	984 952 134,49	103 367 706,66	- 881 584 427,83	10%
Total des dépenses d'investissement	2 666 494 600,00	386 741 177,37	-	3 059 727 313,74	1 997 763 898,08	- 1 061 963 415,66	65%

Les dépenses réelles progressent de +30% par rapport à 2019 avec notamment une progression notable des investissements au titre :

- des matériels roulant de surface (+62%) à la suite du règlement des acquisitions par Île-de-France Mobilités des bus via la CATP ;
- des projets sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités (+47%) compte tenu de la montée en charge des travaux réalisés et du décalage de règlements 2019 sur 2020 ;
- des acquisitions foncières ou de COB (+352%) qui concrétise la politique patrimoniale d'Île-de-France Mobilités dans le cadre de la mise en concurrence du mode Bus.

Dépenses d'investissement	EXEC 2019	Exec2020	Evol 2020/2019	Evol 2020/2019
Investissements majeurs	1 341 661 930	1 754 863 667	31%	- 413 201 737
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	1 145 896 561	1 318 541 143	15%	- 172 644 582
dont matériel roulant ferré	801 878 742	934 589 104	17%	- 132 710 362
dont matériel roulant de surface (bus,yw,vélo)	93 589 816	151 358 773	62%	- 57 768 957
dont amélioration Q.S.	227 492 616	222 593 266	-2%	4 899 350
dont développement des réseaux	22 935 387	10 000 000	-56%	12 935 387
dont Maîtrise d'ouvrage infrastructures	180 397 676	266 074 829	47%	- 85 677 153
dont Terrains et dépôts bus	15 367 692	69 421 202	352%	- 54 053 510
dont rachat MR -Mise en concurrence	-	69 647	-	69 647
dont Convention Pluri-projet - SNCF	-	100 756 846	-	100 756 846
Autres immobilisations, opé comptables	12 230 833	9 574 205	-22%	2 656 628
Remboursement du capital	106 944 433	129 958 319	22%	- 23 013 886

A. Les dépenses d'investissements : 1,998 Md€ de crédits de paiement

1. Les investissements majeurs d'Île-de-France Mobilités : 1,755 Md€ (1,922 Md€ votés, 91% réalisés)

Depuis le 1er janvier 2006, les dépenses d'investissement relatives au financement de l'amélioration de la qualité de service, du matériel roulant et de l'infrastructure des transports sont gérées en autorisation de programme (AP) et en crédit de paiement (CP). En effet, compte tenu des montants à financer, la gestion en AP/CP permet d'apporter une meilleure lisibilité sur les besoins de financement pluriannuels. Si le vote de l'AP permet, lors de l'affectation, d'engager l'intégralité des crédits, en revanche ne sont inscrits au budget que les CP nécessaires à la couverture des dépenses prévisionnelles de l'exercice.

La différence entre le montant des crédits gérés en AP/CP de 1,728 Md € et le montant des investissements majeurs de 1,755 Md € tient essentiellement aux dépenses liées aux subventions versées aux particuliers pour l'acquisition de VAE qui ne sont pas gérées en AP/CP.

Le tableau ci-dessous détaille par grand programme le montant des crédits d'AP votés et engagés et le reste à financer puis les crédits mandatés en 2020. Les montants par projets sont détaillés dans la maquette budgétaire.

Quelques chiffres clés au 31/12/2020 :

- 66% des AP ont été mobilisées (mandaté 2020+ engagements en cours) soit 17,057 Md€.
- 16,030 Md€ reste à financer par Île-de-France Mobilités au vu des projets d'ores et déjà votés.
- 1,728 Md€ des crédits de paiement en gestion pluriannuelle ont été mandatés sur l'exercice 2020.

	Total vote ap (a)	Mandaté de 2006 à 2020(b)	Mat obliée*(c)	% Mobilisé(c/a)	Reste à financer (d)	Mandaté 2020(d)	poils mat 2020/total mat 2020(a/d)
Infrastructures	2 117 392 354,00	1 329 095 228,84	1 437 668 347,77	68%	788 207 125,16	222 570 974,60	16%
						10 000 000,00	
						262 570 974,60	
Matériel roulant ferré	16 514 143 000,00	5 901 255 586,73	11 026 138 742,47	67%	10 612 887 413,27	934 548 841,31	54%
						954 548 841,31	
MIRbus, acquisition tw et dépôt	2 314 601 926,56	1 031 066 279,94	1 608 798 928,69	70%	1 283 535 646,62	197 537 251,55	11%
						127 727 753,60	
						288 839,57	
						69 412 748,15	
						40 263,00	
						99 647,23	
Investissements qualité de ser	2 844 805 604,85	1 585 420 353,34	2 160 582 122,00	76%	1 259 385 251,51	222 001 719,95	13%
						222 593 268,33	
						8 453,62	
Conv. Pluriprojet SNCF	2 187 000 000,00	100 756 846,00	824 400 000,00	38%	2 086 243 154,00	100 756 846,00	6%
						1 728 015 633,41	
Investissement majeur hors AP						23 631 019,02	
						3 217 014,58	
	25 977 942 885,41	9 947 594 294,85	17 057 588 140,93	66%	16 030 348 590,56	1 754 863 667,01	100%

Île-de-France Mobilités a réalisé 91% de ses prévisions de CP de dépenses d'investissement réelles. Cette réalisation est en phase avec les prévisions arrêtées :

- 98% des prévisions au titre du matériel roulant ferré ont bien été exécutées ;
- 80% des prévision pour le matériel roulant de surface (bus, tramway, vélo) ;

- 91% des investissements qualité de service ont été exécutés ;
- et 81% des investissements sous maîtrise d'ouvrage, développement des réseaux et acquisitions de dépôts bus ont été réalisés.

Pour mémoire, Île-de-France Mobilités finance 100% de l'acquisition et de la rénovation de tous les matériels roulants nécessaires à l'exploitation des transports en commun franciliens (bus, tramway, métro, RER, train) et ce selon deux façons :

- Indirectement dans le cadre des contrats d'exploitation, via principalement le versement d'une contribution (dite C2) aux transporteurs, destinée à couvrir les amortissements et frais financiers induits par le financement de ces matériels. Cette modalité de financement tend à se réduire progressivement avec notamment la signature du contrat SNCF 2020-2023 qui a modifié les règles de financement des investissements favorisant le subventionnement d'Île-de-France Mobilités ;
- Directement, via le versement d'une subvention d'investissement aux opérateurs : ce sont ces subventions qui sont retracées dans les comptes d'Île-de-France Mobilités. Île-de-France Mobilités porte alors la dette, contrairement au financement indirect. La signature de la convention pluri-projets avec la SNCF en 2020 a entraîné une augmentation de cette modalité de financement, réduisant ainsi le coût des projets, le taux de refinancement d'Île-de-France Mobilités étant moindre que celui facturé par la SNCF.

a) Les dépenses d'investissement au titre du matériel roulant ferré : 934,589 M€

Les conventions de matériels roulant ferrés représentent près de 68% des dépenses cumulées réalisées par Île-de-France Mobilités à fin 2020 (5,901 Md€ sur 8,699 Md€ de subventions versées tous programmes confondus hors maîtrise d'ouvrage et Convention pluriprojet SNCF). Les programmes Francilien, Région2N et RER NG sont les plus consommateurs de crédits à ce jour.

Globalement sur l'année 2020, le nombre de Trains et Métro neufs ou rénovés livrés a été de 122 rames, selon le décompte suivant :

- 28 rames NAT
- 6 rames régio2N D + 6 rames Régio2N N
- 2 rames MI84 (dont 1 mise en service)
- 53 rames Z20500 Waouh
- 12 rames MPV Z20900
- 11 rames Dualis T13
- 2 rames MP14 6V L4
- 2 rames MP14 8V L14

Matériel roulant ferré						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
AGC Grand Est	10 000 000,00			-		10 000 000,00
Artisanat ZN	26 320 000,00	16 043 626,24	160 000,00			10 276 373,76
OUAIS T4	74 500 000,00	8 480 000,00	6 500 000,00	8 480 000,00	100%	66 020 000,00
Équipement MR	21 000 000,00					21 000 000,00
Francien	2 015 312 000,00	2 165 358 774,63	306 930 000,00	307 019 742,52	100%	849 953 225,37
LIGNE 18 CORV ACQUISITION 18 rames	240 000 000,00					240 000 000,00
MF01 Ligne 9	231 240 000,00	213 108 291,74	269 000,00	176 047,20	65%	18 132 708,26
MF77 L7 et L8	30 500 000,00	14 903 216,44	4 372 000,00	4 371 304,70	100%	15 596 783,56
M09	878 244 000,00	758 915 083,20	857 000,00	652 816,01	99%	120 228 936,80
M20 (RER B)	2 550 000 000,00		2 000 000,00			2 550 000 000,00
M2N	68 000 000,00	13 925 149,67	3 100 000,00	3 099 785,64	100%	54 074 850,33
M79	165 890 000,00	156 598 403,30	-			9 291 596,70
M84 RER B	54 100 000,00	20 464 524,37	3 627 000,00	3 626 042,87	100%	33 635 475,63
MP05	28 540 000,00	28 857 879,70	-			1 682 120,30
MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen	153 500 000,00	128 903 470,76	-			24 596 529,24
MP14 STIF	1 136 396 000,00	337 488 157,68	89 875 000,00	89 762 280,21	100%	796 707 842,32
MR Métro MF19	380 000 000,00	25 160 050,00	25 200 000,00	25 160 050,00	100%	354 839 950,00
MR BCP	1 209 145 000,00	117 912 059,59	48 000 000,00	42 970 286,19	89%	1 091 227 940,41
MR Tram express	421 520 000,00	264 192 120,26	46 790 000,00	46 888 952,87	100%	157 327 877,74
Regio 2N	1 966 000 000,00	957 289 411,89	176 105 000,00	176 671 403,26	100%	1 007 710 588,11
RER NG	3 725 405 000,00	514 818 487,79	166 850 000,00	170 770 368,08	103%	3 210 581 502,21
Transfert MP05 et MP08	57 180 000,00	16 584 900,31	3 593 000,00	4 053 171,25	113%	40 595 099,69
Transformation 6 ZN CRNPC	8 780 000,00	7 400 000,00	-			1 380 000,00
ZN	253 601 000,00	139 543 991,16	66 180 000,00	52 639 670,41	80%	124 057 018,54
	16 514 143 000,00	5 901 255 586,73	951 273 006,00	934 548 841,31	98%	10 612 887 413,27

b) Les dépenses d'investissement au titre du matériel roulant bus, tramway : 151,358 M€

En cumul à fin 2020, Île-de-France Mobilités a versé 1,031 Md€ d'acomptes pour le renouvellement et l'acquisition de matériels pour les transports en mode bus et tramway.

Depuis 2012, Île-de-France Mobilités a subventionné 429 M€ d'investissements en bus auprès de la RATP.

En 2020, environ 500 véhicules ont été commandés par Île-de-France Mobilités, dont 277 auprès de la CATP et 221 auprès de la RATP.

Matériel roulant bus, acquisition tramway et dépôt						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
Acquisition tramways	149 750 000,00	104 959 893,01	16 104 000,00	16 185 740,89	501%	44 780 106,99
Acquisition tramways sous MOA	176 500 000,00	75 639 630,97	21 250 000,00	12 308 191,79	58%	101 460 369,03
INVESTISSEMENT FLUVIAL	5 000 000,00					5 000 000,00
Matériel roulant bus CT3	609 295 926,56	402 830 650,51	22 500 000,00	29 718 004,56	132%	206 465 276,05
Matériel Roulant bus RATP	659 050 000,00	429 241 668,94	18 939 000,00	19 615 730,85	104%	229 814 331,05
RACHAT MR BUS CT3	380 000 000,00		88 000 000,00			380 000 000,00
T1 MR	310 000 000,00					310 000 000,00
Vélos électriques	45 000 000,00	18 984 436,51	11 600 000,00	8 383 589,25	72%	26 015 563,49
Sous total AP	2 314 601 926,56	1 631 666 279,94	178 393 000,00	86 221 257,34	48%	1 283 535 946,62
Dépense hors AP			Aide à l'achat V.A.E	23 631 015,01		
Total AP & hors AP				109 852 276,35		

Le dispositif d'aide à l'achat de VAE a rencontré un véritable succès avec des dépenses à hauteur de 23,631 M€ pour plus de 57 000 demandes payées.

Enfin, en cumul à fin 2020, 105 M€ ont été mandatés au titre des conventions de financement pour l'acquisition des 4 rames T5, 17 rames T3 Asnières et 9 rames T3 Ouest. Ces montants ne tiennent pas compte des rames financées par crédit-bail avec la RATP.

75 M€ ont été mandatés pour le projet d'acquisition du T9 sous maîtrise d'ouvrage.

c) Intervention financière d'Île-de-France Mobilités au titre de la qualité de service : 222,593 M€

En 2020, Île-de-France Mobilités a financé des projets d'amélioration de la qualité de service à hauteur de 222,593 M€ dont notamment le schéma directeur d'accessibilité (96,461 M€), l'information voyageurs (21,283 M€) et poursuit ses investissements pour la modernisation de la billetterie (59,145 M€).

Investissement Q.S.						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
Accessibilité PMR	209 523 162,00	124 926 965,79	5 000 000,00	2 747 410,61	55%	85 496 196,30
Information Voyageurs	531 754 439,61	213 788 786,67	20 323 000,00	21 283 573,88	105%	317 965 652,74
			Amélioration QS	21 096 879,38		
			Autres (mm)	186 694,50		
Intermodalité	509 540 711,00	344 969 911,95	29 400 000,00	33 595 507,66	114%	264 670 799,05
Investissement Billetterie-Verte	445 030 000,00	170 820 023,93	85 050 000,00	59 145 204,12	70%	274 209 376,07
Optimisation des infrastructures	180 031 603,00	135 013 819,32	17 030 000,00	3 073 510,42	18%	55 017 883,68
Plan Impact	57 544 000,00	48 538 633,63	3 150 000,00	2 883 011,71	92%	9 105 366,37
SOA	758 548 424,00	548 809 242,24	81 700 000,00	96 461 405,25	118%	219 738 181,75
Sécurité	119 294 129,00	83 753 152,79	3 715 000,00	3 580 337,80	97%	25 540 978,30
Vaires	1 230 514,60	971 216,85	-	8 453,62		259 297,75
			COB/brut:tx.acquisition	8 453,62		
Total AP - Amélioration QS	2 832 697 163,21	1 580 692 353,19	245 378 000,00	222 593 268,33	91%	1 252 004 830,02

d) Dépenses sous maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités : 335,496 M€

- Île-de-France Mobilités a assuré la maîtrise d'ouvrage de certains projets de transport pour un montant de 266,074 M€ en 2020 : dès 2010 avec la gare routière du Tram7, et surtout à partir de 2012 avec une gestion en direct des Tram 4/Tram 10/Tram 9, Tram 7 phase 2 d'Athis-Mons jusqu'à Juvisy, du Tram Express 12 reliant Massy à Evry et du TSCP Massy – Saclay et le Tram Express 13 reliant Saint Cyr à Saint Germain.

Ces dépenses conventionnelles sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les conseils départementaux, cependant Île-de-France Mobilités supporte la charge financière et budgétaire liée au délai entre le paiement par Île-de-France Mobilités de ces dépenses et la perception des recettes des financeurs. Ce poids devient de plus en plus important avec la montée en charge des travaux.

Infrastructures						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
AP Etudes infrastructures	10 208 261,00	10 200 312,71				7 948,29
CABLE A	135 710 000,00			97 623,60		
L13 Façades de quel	19 450 000,00	17 247 810,88				2 202 189,12
RER B Mitry Claye	34 630 000,00	29 785 583,50				4 844 416,50
RER B Quais Signalisation	100 398 000,00	90 606 435,37				9 791 564,63
TCSP Massy Saclay	89 049 403,00	87 674 639,00	42 500,00	226 690,17	533%	1 374 764,00
Tram 10	207 515 100,00	40 435 422,03	12 775 500,00	10 239 097,38	80%	167 079 677,97
Tram 11	33 215 312,00	22 911 126,02	1 488 835,91	546 835,91	37%	10 304 185,98
Tram 12	254 000 000,00	175 290 182,24	23 800 000,00	35 269 620,87	148%	78 709 817,76
Tram 13	114 200 000,00	86 594 496,39	27 506 000,00	40 097 668,21	146%	27 605 503,61
Tram 4	197 136 000,00	180 408 117,07	24 993 750,00	30 049 564,22	120%	16 727 882,93
Tram 9	399 000 000,00	403 205 845,64	59 586 750,00	137 110 698,77	230%	- 4 205 845,64
tram T13 Phase 2	16 547 400,00	57 232,00	51 000,00	-	0%	16 490 168,00
tram T7	235 538 878,00	40 533 089,96	4 655 135,83	3 303 405,12	71%	195 005 788,04
TZen 2 CFI REA	29 000 000,00					29 000 000,00
TZEN 4	89 580 000,00	32 924 198,89	2 762 500,00	3 930 844,10	142%	56 655 801,11
TZEN 5	47 134 000,00	11 123 113,54	1 275 000,00	1 698 926,25	133%	36 010 886,46
Total AP - Infrastructure	2 012 292 354,00	1 228 997 605,24	158 934 971,74	262 570 974,60	165%	647 584 748,76
Automatisation Ligne 4	100 000 000,00	100 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	100%	-
Total AP - Développement des réseaux	100 000 000,00	100 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	100%	-
Total du programme	2 112 292 354,00	1 328 997 605,24	168 934 971,74	272 570 974,60	167%	3 974 898 476,16

- A ces dépenses s'ajoutent les crédits exécutés au titre de l'acquisition de fonciers, des coûts de construction de centres opérationnels bus (COB) et des opérations de rachat de bus CT3, dans le cadre de la mise en concurrence des transports franciliens.

En 2020, Île-de-France Mobilités a acquis 13 terrains pour un montant de 69 M€ : 1 acquisition pour un montant de 7,8 M€ dans le cadre des rachats des COB auprès des opérateurs de CT3 et 12 terrains pour un montant de 29,5 M€ pour y construire par la suite des COB. Les postes de construction ou de rénovation des COB représentent 32 M€ (20,232 M€ en subvention d'investissement et 11,545 M€ en études et travaux).

Acquisition terrain et COB & Mise en concurrence						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
Acquisition dépôt bus	320 100 000,00	115 744 713,92	103 114 000,00	61 626 049,00	60%	204 356 286,08
			Etudes et frais d'insertion	2 034 360,16		
			Subvention transformation énergiebase(OHV)	20 232 605,48		
			12 Acquisitions	29 847 518,85		
			En cours de travaux	9 511 372,51		
RACHAT DEPOTS BUS CT3	307 500 000,00	7 854 800,00	68 600 000,00	7 854 800,00	11%	299 635 200,00
			1 Acquisition	7 854 800,00		
	627 600 000,00	123 609 513,92	171 714 000,00	69 490 849,00	40%	503 990 486,08

e) Convention pluri-projets : 100,757M€ soit 92% du montant voté (109M€)

La convention pluri-projets entre Île-de-France Mobilités et SNCF, votée au conseil d'administration du 09/12/2020, permet de financer environ 13% du plan pluriannuel d'investissement de la SNCF dans le cadre du contrat 2020-2023 et regroupe un ensemble de projets relevant essentiellement des matériels roulants et ateliers SNCF.

Cette convention a été exécutée à hauteur de 92% en 2020, pour un montant de 100,757 M€.

Conventions pluri-projet SNCF						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
C3 Projets & Fonds Travail	845 000 000,00	109 756 846,00	109 000 000,00	100 756 846,00	92%	744 243 154,00
	845 000 000,00	109 756 846,00	109 000 000,00	100 756 846,00	92%	744 243 154,00

2. Les autres dépenses d'investissement : 242,900 M€ (518,114 CP ouverts en 2020, 46,88% réalisé)

Elles se répartissent en :

- 103 M€ d'écritures comptables relatives aux amortissements, à la reprise des subventions d'investissement perçues (Cf. partis A.1.11 sur le changement de méthode) ;
- 130 M€ de remboursement du capital de la dette correspondant aux contrats d'emprunt signés par Île-de-France Mobilités depuis 2012. Les crédits se déclinent en 123,708 M€ de remboursements sur les prêts effectivement mobilisés fin 2020 et 6,25 M€ (opération d'ordre semi-budgétaire) afin de provisionner le remboursement en capital de la dette obligataire levée en 2016. Les émissions suivantes ne sont plus amorties, Île-de-France Mobilités devenant un opérateur récurant sur les marchés, lui permettant ainsi de lisser son profil d'amortissement.
- 9,574 M€ de dépenses liées aux logiciels, marques, installations, matériels et mobiliers notamment.

B. Les recettes d'investissement : 2, 484 M€ (3,060M€ de recettes prévues)

Le montant global des recettes d'investissement s'élève à 2 483,902 M€ dont 2 121,077 M€ de recettes réelles d'investissement, qui ont été exécutées à hauteur de 99% en 2020.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Total cdts votés 2020	Exécution 2020	Solde /cdts votés	Tx d'exec. 2020
Emprunt	1 254 143 050,65	1 165 000 000,00	- 89 143 050,65	92,9%
Produit des amendes	138 770 000,00	138 775 780,34	5 780,34	100,0%
Subventions	200 000 000,00	191 946 339,00	- 8 053 661,00	96,0%
Autres recettes	5 122 895,00	5 476 730,97	353 835,97	106,9%
Ecr. Compt/ de régularisation	23 000 000,00	78 366 427,03	55 366 427,03	340,7%
Amort. Immobilisations	363 000 000,00	362 824 730,90	- 175 269,10	100,0%
Affectation résultat de fonctionnement	541 512 030,12	541 512 030,11		100,0%
Virement sect. de fonctionnement	534 193 863,08	-	- 534 193 863,08	0,0%
Total recettes d'investissement	3 059 741 838,85	2 483 902 038,35	- 575 839 800,50	81,2%
Total recettes réelles d'investissement	2 139 547 975,77	2 121 077 307,45	- 18 470 668,32	99,1%

1. Le produit des amendes : 138,775 M€ (138,77 M€ votés, 100% réalisés)

En application des dispositions du décret n°94-336 du 10 mai 1994, Île-de-France Mobilités perçoit 50% du produit des amendes de circulation collectées en Île-de-France. Ce produit doit être utilisé pour le financement des opérations définies aux articles R 2334-12 et R 4414-2 du code des collectivités territoriales, soit des opérations d'aménagement et d'équipement concourant notamment à l'amélioration de la sécurité, l'accueil des voyageurs, l'accès aux réseaux et au financement du matériel roulant. Ce montant est réglementairement plafonné.

2. Les subventions d'investissement : 191,946 M€ (200 M€ votés, 96% réalisés)

Les subventions d'investissement viennent financer les projets sous la maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités, pour lesquels Île-de-France Mobilités bénéficie de subventions de l'Etat et des collectivités franciliennes (région et départements). Sur 192 M€, 36 M€ proviennent de l'Etat, 140 M€ de la Région et le solde des autres collectivités franciliennes.

3. Autres recettes et écritures de régularisation : 83,8 M€ (28M€ votés ; 107% réalisés)

Ces recettes sont relatives à hauteur de 5,4 M€ du remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement via le FCTVA et 78,4 M€ correspondant à la résorption des avances versées sur immobilisations lors du déclenchement des travaux (68,9 M€) et 10 M€ des trop perçus au titre de subventions pour du matériel roulant versé à la SNCF.

4. Amortissement des immobilisations : 362,825 M€ (323,000 M€ votés ; 100% réalisés)

Les amortissements des immobilisations exécutés à hauteur de 362,825M€ constituent une recette d'investissement qui est égale à la dépense de fonctionnement (Cf. I 2.11).

5. L'affectation du résultat 2019 : 541,512 M€

Lors de l'adoption du budget primitif 2019 et conformément à la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2019, le résultat de fonctionnement excédentaire 2019 a été affecté à hauteur de 541,512 M€ à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

6. L'emprunt : 1,165 Md€ (1,254 Md€ votés dont 85M€ en report, 93% réalisés)

Contexte économique et financier

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Selon les dernières estimations du FMI, la croissance de la France devrait être de - 9,8% en 2020 avec un rebond estimé à 6% en 2021. Contrairement à la Chine qui est sortie renforcée de cette crise et devient la locomotive de la croissance mondiale. L'Europe a été durement affectée par la crise, avec une dégradation de tous ses indicateurs économiques comme le PIB, le taux de chômage et le niveau de dette publique. Dans le même temps, la cohésion européenne est sortie paradoxalement renforcée, notamment grâce à l'adoption d'un plan de relance ambitieux comprenant un volet de mutualisation de la dette au niveau de l'UE.

Face à des perspectives économiques mitigées et des incertitudes fortes, la BCE a continué en 2020 son assouplissement monétaire de très grande ampleur (avec l'adoption d'un nouveau programme d'injection de liquidité baptisé « programme de rachats de dette privée et publique » (PEPP), lancé en urgence en mars face à la première vague de Covid-19, et qui a été prolongée de neuf mois jusqu'en mars 2022), ce qui maintient les marchés financiers dans une situation de surliquidité et continue de tirer les taux long terme à la baisse.

Niveau des marges bancaire en 2020

Après une dégradation assez brusque au printemps 2020, les marges bancaires ont reflué au second semestre 2020, passant ainsi en moyenne de 100 bp à 65 bp en fin d'année sur le 15 ans. Sur cette durée, grâce à des taux long terme très bas, le taux fixe moyen ressortait aux alentours de 0,30% en fin d'année.

Les indices des taux variables restent intégralement floorés à zéro, ce qui rend les propositions à taux variables moins compétitives par rapport au taux fixe.

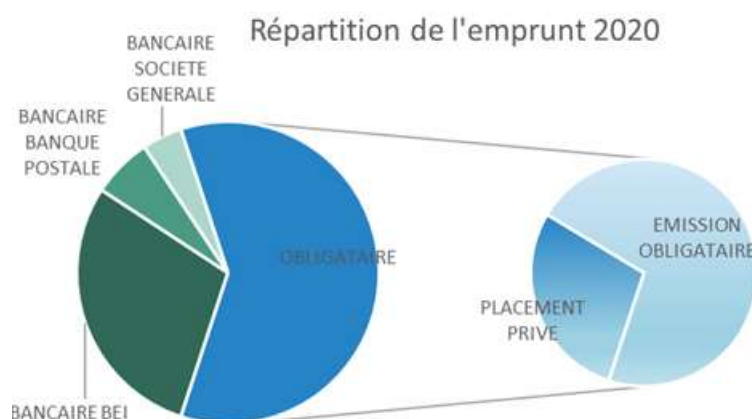
Caractéristiques des financements levés en 2020

Les établissements bancaires et les investisseurs ont répondu présent cette année, notamment pendant le premier confinement, et soutenu Île-de-France Mobilités en assurant des taux attractifs lors de ses appels d'offre.

Concernant la trésorerie, les investisseurs ont été moins nombreux pendant le plus fort de la crise mais de nouveau très présents sur le marché des Neu CP qui a connu dès septembre une forte détente et un retour de tous les placeurs grâce à des investisseurs détenant encore de fortes poches de liquidité.

Les appels d'offre au printemps et en novembre 2020 sur les lignes de trésorerie ont permis d'atteindre un encours de ligne de back up de 1,5 Md€ réparti sur 4 lignes, permettant ainsi de couvrir le montant plafond du programme de Neu CP. L'encours de Neu CP au 31/12/2020 a atteint 1,062 Md€.

Cinq emprunts long terme ont été contractés en 2020 pour un montant total de 1,165 M€.



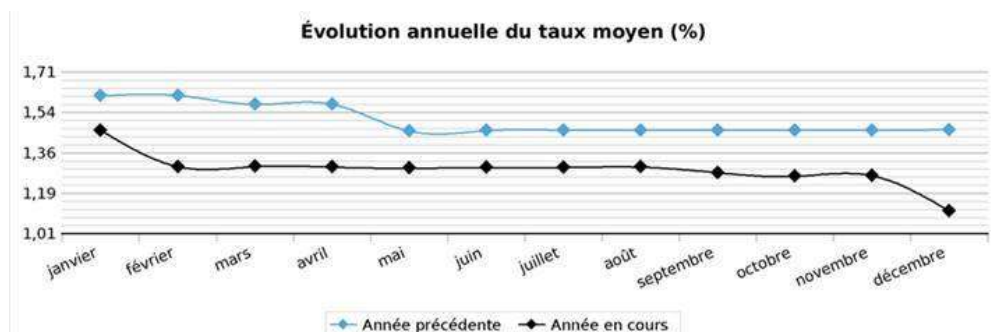
Le placement privé émis en juillet 2020 (taux de 1,20% sur 30 ans) a été un succès. Quant à l'appel d'offre auprès des établissements bancaires lancés en juillet 2020, Île-de-France Mobilités a reçu plusieurs offres très compétitives, de la part de plusieurs établissements qui ont représenté plus de deux fois les volumes souhaités ce qui lui a permis d'obtenir des taux attractifs dans une fourchette de 0,20% et 0,38%.

En novembre 2020, Île-de-France Mobilités a lancé une émission obligataire avec succès : 500 millions d'euros à 15 ans d'échéance 16 novembre 2035, avec un coupon de 0,20%. Le rendement est de 0,236%, ce qui correspond à une marge de 30 points de base au-dessus de l'OAT interpolée, soit 0,89% de moins que sur l'émission obligataire de 2019. La transaction a été extrêmement bien accueillie par la communauté internationale des investisseurs, avec un livre d'ordres qui a clôturé avec plus de 3,1 milliards d'euros d'intérêts. Crédit Agricole CIB, HSBC et Société Générale ont agi en tant que chefs de file de cette transaction.

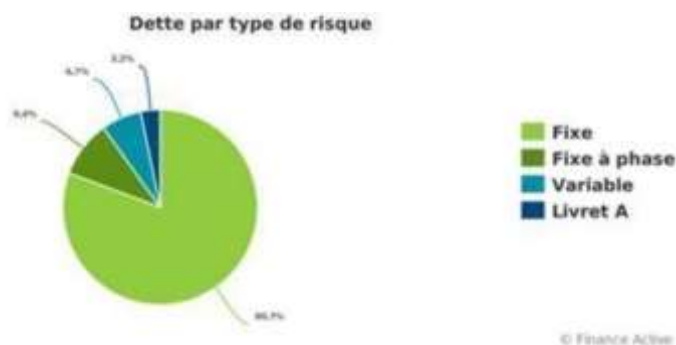
Trois emprunts, pour un montant total de 465 M€, étaient en cours de signature fin 2020 et restent donc à mobiliser en 2021 auprès de la Banque des Territoires, la BNP et La BEI. Le contrat avec la BEI permet de mobiliser l'emprunt sur une durée plus longue (5 ans).

c) Caractéristiques de la dette fin 2020

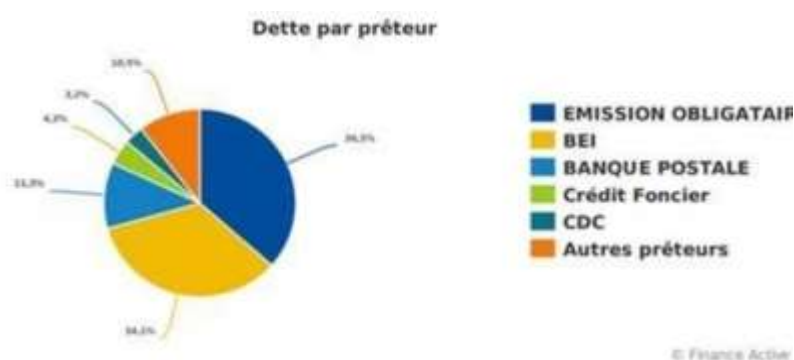
L'encours de la dette s'élève à 3,421 Mds € fin 2020 pour un taux moyen de 1,1%.



L'évolution de la structure de la dette d'IDFM au 31/12/2020 est la suivante :



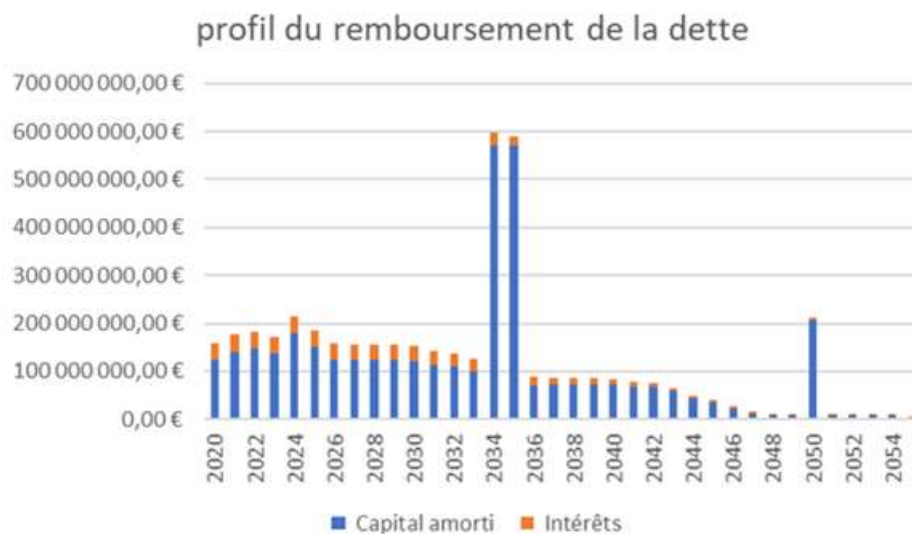
La dette à taux fixe représente près de 81% de la dette d'IDFM en 2020.



En 2020, la nouvelle dette était représentée à 60% d'emprunts obligataires et 40% d'emprunts bancaires. Sur l'encours total d'IDFM, les émissions obligataires concernent pour le moment 36,5% de la dette.

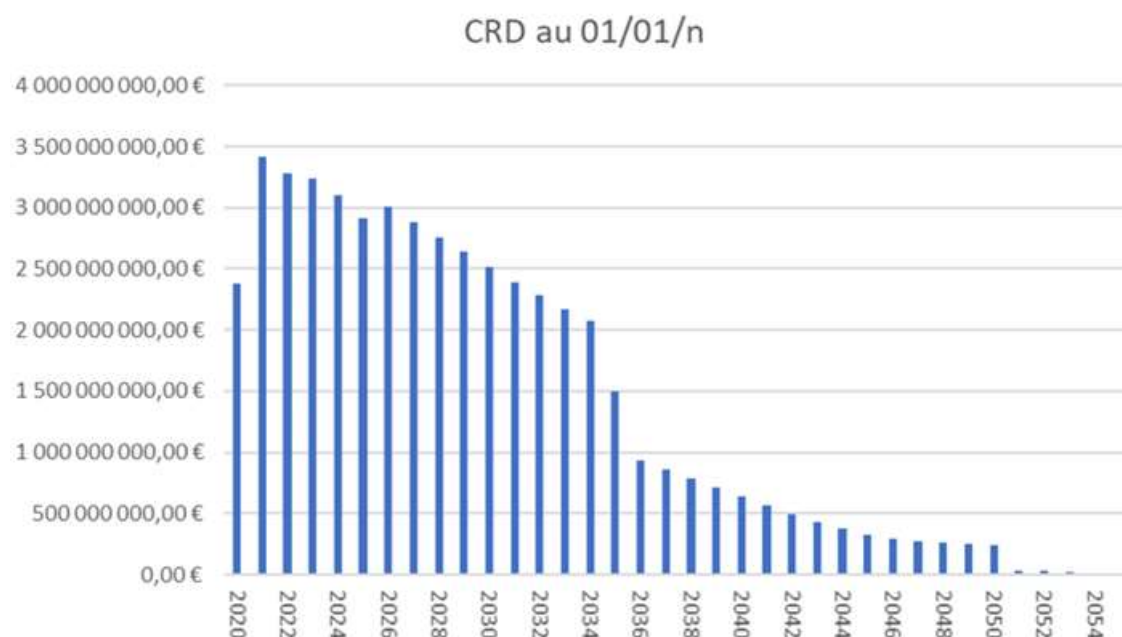
d) Perspectives d'annuités et d'encours de la dette au 31/12/2020

La dette mobilisée à ce jour produit le profil d'annuités suivant :



Les émissions obligataires futures viendront naturellement lisser le profil de remboursement de la dette.

Par ailleurs, l'encours actuel connaît l'extinction suivante (hors nouveaux emprunts au-delà du 31/12/2020) :



III. Les restes à réaliser 2020 : 3,105 M€

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser en dépenses de 3,105 M€ sont constitués des engagements d'investissement pris par Île-de-France Mobilités non gérés en AP/CP, pour lesquels les factures des prestataires ne sont pas encore parvenues à Île-de-France Mobilités. Ils sont composés de :

Article/Compte	Libellé/Désignation	Reste engagé
2051	Concessions et droits similaires	1 427 462,54
2111	Terrains nus	14 525,00
21533	Réseaux câblés	6 102,00
2181	Installations générales, aménagement et agencement	319 417 ,80
21838	Autres matériel informatique	276 797,35
21848	Autres matériels de de bureau	5 311,74
2185	Matériel de téléphonie	9 330,60
2188	Autres	367,88
2328	Autres immobilisations corporelles	1 045 922,75
Total des RAR		3 105 237,66

Ces montants, comptabilisés dans le résultat de l'exercice (Cf. point IV) feront l'objet d'une inscription en DM1 au budget 2021.

IV. Résultat de l'exercice et ratios financiers

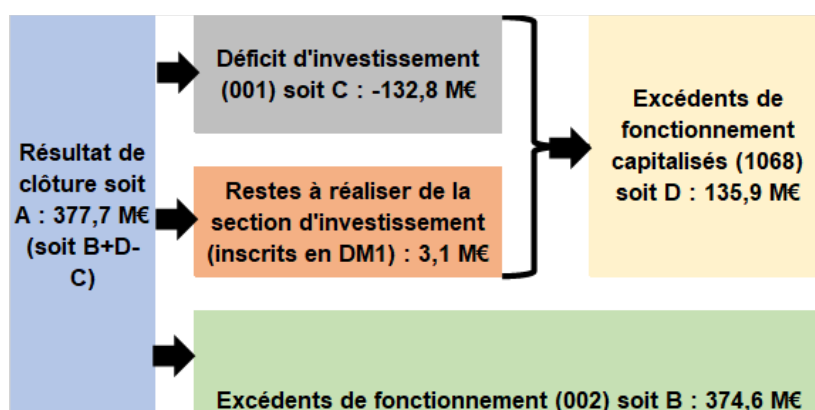
L'autofinancement dégagé par l'exercice 2020 (y compris report des exercices antérieurs) de 510,512 M€ permet de couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement de 135,919 M€.

Le compte financier se clôture sur un excédent de 374,593 M€, soit un atterrissage à seulement 3% du budget total des transports en Ile-de-France, ce qui est un montant très faible au vu des nombreuses incertitudes liées à un exercice pendant l'année qui a subi la plus grande crise économique depuis la seconde guerre mondiale.

L'affectation de ce résultat se fera lors de la décision modificative n°1 au budget 2021.

Investissement		Fonctionnement		Solde	
Recettes de l'exercice	2 483 902 038,35 €	Recettes de l'exercice	8 798 057 732,31 €		
Dépenses de l'exercice	1 997 763 898,08 €	Dépenses de l'exercice	8 288 804 998,97 €		
Recettes-dépenses (a)	486 138 140,27 €	Recettes - dépenses (i)	509 252 733,34 €		
Report des exercices antérieurs (b)	- 618 952 134,49 €	Report des exercices antérieurs (j)	1 259 604,86 €		
Solde d'exécution © = (a) + (b)	- 132 813 994,22 €	Résultats de clôture (k) = (i)+(j)	510 512 338,20 €	Résultat général (q) = (c+k)	377 698 343,98 €
Restes à réaliser dépenses (e)	3 105 237,66 €	Restes à réaliser dépenses (m)			
Restes à réaliser recettes (f)		Restes à réaliser recettes (n)			
Solde restes à réaliser (g) = (e)+(f)	- 3 105 237,66 €	Solde restes à réaliser (o)=(m)+(n)	- €		
Déficit ou besoin de financement (h)=©+(g)	- 135 919 231,88 €			Résultat général avec restes à réaliser (r) = (q+g+o)	374 593 106,32 €

L'affectation du résultat qui en découle, se présente schématiquement comme suit :



Aussi, il est proposé l'inscription de l'opération comptable d'affectation en recettes d'investissement, à la ligne codifiée 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", afin de couvrir notamment le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 135 919 231,88 €, le solde est affecté en ressource de la section de fonctionnement.

Ces montants sont repris à la décision modificative n°1 sur le budget 2021.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux ratios financiers 2013-2020 d'Île-de-France Mobilités. Il fait apparaître notamment un taux d'autofinancement de 41% en 2019 et une capacité de désendettement de 4,4 années, stables par rapport à 2019.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (RRF1)	5 436	5 390	5 524	5 778	6 137	6 375	6 571	8 695
<i>évol RRF n/n-1</i>	10,6%	-0,9%	2,5%	4,6%	6,2%	3,9%	3,1%	32,3%
Dépenses réelles de fonctionnement sans frais financiers et charges exceptionnelles (DRF1)	5 007	5 145	5 370	5 590	5 499	5 643	5 913	7 534
<i>évol DRF n/n-1</i>	4,6%	2,7%	4,4%	4,1%	-1,6%	2,6%	4,8%	27,4%
frais financier	5	8	14	25	28	28	34	36
charges exceptionnelles + provisions	74	77	0	44	35	44	77	356
Dépenses réelles de fonctionnement avec frais financiers et charges exceptionnelles (DRF2)	5 086	5 159	5 384	5 629	5 544	5 715	6 024	7 926
<i>évol DRF n/n-1</i>	5,1%	1,4%	4,4%	4,5%	-1,5%	3,1%	5,4%	31,6%
Recettes réelles d'investissement (RRI) hors affectation resultat	284	463	776	814	334	500	835	1 580
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	620	639	958	991	1 109	1 224	1 459	1 894
<i>évol DRI n/n-1</i>	39,4%	3,0%	50,0%	3,4%	12,0%	10,4%	19,2%	29,8%
Encours de la dette au 31/12 (en MEUR)	246	511	1 029	1 616	1 713	1 930	2 380	3 421
<i>évol dette n/n-1</i>	45,0%	107%	101%	57,0%	6,0%	12,7%	23,3%	43,7%
Remboursement du capital de la dette	4	5	22	43	77	83	101	124
Epargne de gestion (RRF-DRF1)	429	245	153	189	637	731	658	1 161
Epargne brute (RRF1 - DRF2)	350	231	139	150	592	660	547	769
Epargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette)	346	226	117	106	509	577	446	645
taux d'épargne brute (épargne bte/RRF)	6%	4%	3%	3%	10%	10%	8%	9%
taux d'épargne nette (épargne nette/RRF)	6%	4%	2%	2%	8%	9%	7%	7%
Tx autofinancement (épargne bte/DRI)	56%	36%	15%	15%	53%	54%	37%	41%
Capacité de désendettement (encours dette/epargne brute)	0,7	2,2	7,4	10,8	2,9	2,9	4,4	4,4

Définition des ratios :

- Epargne brute : ressources disponibles pour financer l'investissement ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Les recettes/dépenses de fonctionnement réelles sont retraitées des reprises de provisions/provisions pour le calcul de l'épargne brute (sauf sur 2016 compte tenu de l'exercice budgétaire spécifique au vu du montant conséquent de reprise de provisions) ;
- Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.
- Epargne nette : ressources disponibles pour financer les investissements après remboursement annuel du capital de la dette ;
- Taux d'autofinancement des investissements : ce ratio détermine à quelle hauteur Île-de-France Mobilités est capable de financer ses dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt ;
- La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

ANNEXE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Etudes générales						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	%Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
Etudes générales	144 670 901,56	95 495 598,58	13 202 000,00	5 592 160,98	42%	49 175 302,98
Remboursement Avance Etat	1 175 000 000,00					1 175 000 000,00
Somme :		95 495 598,58	13 202 000,00	5 592 160,98		1 224 175 302,98

Infrastructures						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	%Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
AP Etudes infrastructures	10 208 261,00	10 200 312,71				7 948,29
CABLE A HT	9 450 000,00		85 000,00			9 450 000,00
CABLE A TTC	126 260 000,00	97 623,60	-	97 623,60		126 162 376,40
L 13 Façades de quai	19 450 000,00	17 247 810,88				2 202 189,12
RER B Mitry Claye	34 630 000,00	29 785 583,50				4 844 416,50
RER B Quais Signalisation	100 398 000,00	90 606 435,37				9 791 564,63
TCSP Massy Saclay TTC	1 052 000,00		-			1 052 000,00
Tram 10 HT	185 794 100,00	40 435 422,03	12 775 500,00	10 239 097,38	80%	145 358 677,97
Tram 10 TTC	21 721 000,00					21 721 000,00
Tram 11	33 215 312,00	22 911 126,02	1 486 835,91	546 835,91	37%	10 304 185,98
Tram 12 HT	235 146 000,00	175 290 182,24	23 800 000,00	35 269 620,87	148%	59 855 817,76
Tram 12 TTC	18 854 000,00					18 854 000,00
Tram 13	114 200 000,00	86 594 496,39	27 506 000,00	40 097 668,21	146%	27 605 503,61
Tram 1 Nanterre-Rueil HT	4 500 000,00		-			4 500 000,00
Tram 1 Nanterre-Rueil TTC	600 000,00					600 000,00
Tram 4 HT	188 988 000,00	180 408 117,07	24 993 750,00	30 049 564,22	120%	8 579 882,93
Tram 4 TTC	8 148 000,00					8 148 000,00
Tram 9 HT	372 243 000,00	403 205 845,64	59 586 750,00	137 110 698,77	230%	- 30 962 845,64
Tram 9 TTC	26 757 000,00					26 757 000,00
Tram T13 Phase 2 HT	14 733 000,00					14 733 000,00
Tram T13 Phase 2 TTC	1 814 400,00	57 232,00	51 000,00			1 757 168,00
Tram T7 HT	215 852 878,00	40 533 089,96	4 655 135,83	3 303 405,12	71%	175 319 788,04
Tram T7 TTC	19 686 000,00		-			19 686 000,00
TSCP Massy Saclay HT	87 997 403,00	87 674 639,00	42 500,00	226 690,17	533%	322 764,00
TZen 2 CFI REA	29 000 000,00					29 000 000,00
TZEN 4 HT	66 776 000,00	32 924 198,89	2 762 500,00	3 930 844,10	142%	33 851 801,11
TZEN 4 TTC	22 784 000,00					22 784 000,00
TZEN 5 HT	46 884 000,00	11 123 113,54	1 275 000,00	1 698 926,25	133%	35 760 886,46
TZEN 5 TTC	250 000,00					250 000,00
Total AP - Infrastructure	2 017 392 354,00	1 229 095 228,84	159 019 971,74	262 570 974,60	165%	788 297 125,16
Automatisation Ligne 4	100 000 000,00	100 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	100%	-
Total AP - Développement des réseaux	4 115 126 447,00	2 547 990 144,97	327 954 943,48	535 141 949,20	163%	1 567 136 302,03
Total du programme	6 132 518 801,00	3 777 085 373,81	486 974 915,22	797 712 923,80	164%	2 355 433 427,19

Matériel roulant ferré						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
AGC Grand Est	10 000 000,00		-			10 000 000,00
Antienrayeurs Z2N	26 320 000,00	16 043 626,24	165 000,00			10 276 373,76
DUALIS T4	74 500 000,00	6 480 000,00	6 500 000,00	6 480 000,00	100%	68 020 000,00
Equipement MR	21 000 000,00					21 000 000,00
Francilien	2 815 312 000,00	2 165 358 774,63	306 930 000,00	307 019 742,52	100%	649 953 225,37
LIGNE 18 CONV ACQUISITION 15 rames	240 000 000,00					240 000 000,00
MF01 Ligne 9	231 240 000,00	213 106 291,74	269 000,00	176 047,20	65%	18 133 708,26
MF77 L7 et L8	30 500 000,00	14 903 216,44	4 372 000,00	4 371 304,70	100%	15 596 783,56
M109	878 244 000,00	758 015 063,20	657 000,00	652 816,01	99%	120 228 936,80
M120 (RER B)	2 550 000 000,00		2 000 000,00			2 550 000 000,00
M12N	68 000 000,00	13 925 149,67	3 100 000,00	3 096 705,64	100%	54 074 850,33
M179	165 890 000,00	156 598 403,30	-			9 291 596,70
M184 RER B	54 100 000,00	20 464 524,37	3 627 000,00	3 626 042,87	100%	33 635 475,63
MP05	28 540 000,00	26 857 879,70	-			1 682 120,30
MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen	153 500 000,00	128 903 470,76	-			24 596 529,24
MP14 STIF	1 136 396 000,00	337 688 157,68	89 875 000,00	89 762 280,21	100%	798 707 842,32
MR Métro MF19	380 000 000,00	25 160 050,00	25 200 000,00	25 160 050,00	100%	354 839 950,00
MR SGP	1 209 140 000,00	117 912 059,59	49 000 000,00	42 970 286,19	88%	1 091 227 940,41
MR Tram express	421 520 000,00	264 192 128,26	46 750 000,00	46 898 952,97	100%	157 327 871,74
Regio 2N	1 965 000 000,00	957 289 411,89	176 105 000,00	176 671 403,26	100%	1 007 710 588,11
RER NG	3 725 400 000,00	514 818 497,79	166 950 000,00	170 770 368,08	102%	3 210 581 502,21
Transfert MP05 et MP89	57 180 000,00	16 594 900,31	3 593 000,00	4 053 171,25	113%	40 585 099,69
Transformation 6 Z2N CRNPC	8 760 000,00	7 400 000,00	-			1 360 000,00
Z2N	263 601 000,00	139 543 981,16	66 180 000,00	52 839 670,41	80%	124 057 018,84
	16 514 143 000,00	5 901 255 586,73	951 273 000,00	934 548 841,31	98%	10 612 887 413,27

ACQUISITION BUS CATP	248 000 000,00	58 557 462,98	69 800 000,00	41 546 759,26	60%	189 442 537,02
----------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	-----	----------------

Matériel roulant bus, acquisition tramway et dépôt						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
Acquisition tramways	149 750 000,00	104 969 893,01	16 104 000,00	16 185 740,89	101%	44 780 106,99
Acquisition tramways sous MOA	176 500 000,00	75 039 630,97	21 250 000,00	12 308 191,79	58%	101 460 369,03
INVESTISSEMENT FLUVIAL	5 000 000,00					5 000 000,00
Matériel roulant bus CT3	609 295 926,56	402 830 650,51	22 500 000,00	29 718 004,56	132%	206 465 276,05
Matériel Roulant bus RATP	659 056 000,00	429 241 668,94	18 939 000,00	19 615 730,85	104%	229 814 331,06
RACHAT MR BUS CT3	360 000 000,00		88 000 000,00			360 000 000,00
T1 MR	310 000 000,00					310 000 000,00
Vélos électriques	45 000 000,00	18 984 436,51	11 600 000,00	8 393 589,25	72%	26 015 563,49
Sous-total AP	2 314 601 926,56	1 031 066 279,94	178 393 000,00	86 221 257,34	48%	1 283 535 646,62
Dépense hors AP			Aide à l'achat V.A.E.	23 631 019,01		
Total AP & hors AP				109 852 276,35		

Investissement Q.S.						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
Accessibilité PMR	209 523 162,00	124 026 965,70	5 000 000,00	2 747 410,61	55%	85 496 196,30
Information Voyageurs	531 754 439,61	213 788 786,87	20 323 000,00	21 283 573,89	105%	317 965 652,74
				<i>Amélioration QS</i>		
				<i>Autres immo</i>		
Intermodalité	509 640 711,00	244 969 911,95	29 400 000,00	33 595 507,06	114%	264 670 799,05
Investissement Billettique-Vente	445 030 000,00	170 820 623,93	85 060 000,00	59 145 204,12	70%	274 209 376,07
Optimisation des infrastructures	190 031 803,00	135 013 819,32	17 030 000,00	3 073 510,42	18%	55 017 983,68
Plan Impact	57 644 000,00	48 538 633,63	3 150 000,00	2 883 011,71	92%	9 105 366,37
SDA	768 548 424,00	548 809 242,24	81 700 000,00	96 461 405,25	118%	219 739 181,76
Sécurité	119 294 129,00	93 753 152,70	3 715 000,00	3 590 337,80	97%	25 540 976,30
Vaires	1 230 514,60	971 216,85	-	8 453,62		259 297,75
				<i>COB(fonc, trx, acquisition)</i>		
Total AP - Amélioration QS	2 832 697 183,21	1 580 692 353,19	245 378 000,00	222 593 266,33	91%	1 252 004 830,02

Convention pluri-projet SNCF						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul réalisé au 31/12/20	Voté 2020(hors virement)	Réalisé 2020	% Réalisation 2020	Reste à financer au delà de 2020
03-Installations Fixes-Subvention(CFi)	1 342 000 000,00		-			1 342 000 000,00
C3 Projets & Fonds travaux	845 000 000,00	100 756 846,00	109 000 000,00	100 756 846,00	92%	744 243 154,00
	2 187 000 000,00	100 756 846,00	109 000 000,00	100 756 846,00	92%	2 086 243 154,00

VOLET COMPTABLE
VOLET COMPTABLE

Les comptabilités budgétaire et générale n'ont pas connu d'évolution notable quant aux principes et méthodes appliqués, qui découlent du cadre budgétaire et comptable défini aux articles L. 5217 et suivants du code général des collectivités territoriales (application de l'instruction budgétaire et comptable M57).

Les états financiers ont ainsi été établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière. Ils ont été arrêtés le 26 février 2021.

Pour autant, la comptabilisation de dépréciation d'actifs n'est pas encore pratiquée malgré l'obsolescence de certains d'entre eux, immatériels notamment.

Diverses régularisations comptables de fin de gestion n'ont pas été menées à terme (absence de transfert d'études du compte 2031 au compte 23, de comptabilisation de la mise à disposition d'une infrastructure de transport valorisée à 48 M€ ou encore de la mise en service du tram-train T4 valorisé 101 M€).

La règle du prorata temporis n'a pas été appliquée aux amortissements concernés.

A la date d'arrêté des comptes, l'inventaire physique n'était pas établi et l'inventaire comptable débutait. Aucune sortie de bien n'a été comptabilisée ; ni aucune des entrées de biens liées au passage de certains réseaux de bus franciliens en délégations de service public.

I. Le compte de résultat

Le compte de résultat fait ressortir un résultat net comptable égal à 509 252 733,34 €, en diminution de 6 % (- 34 M€).

Celui-ci a été principalement impacté par :

- la comptabilisation en produit de l'exercice et non en dette financière de l'avance remboursable versée par l'Etat dans le cadre du protocole de financement des pertes du système de transport francilien liées à la crise de la covid-19, conclu entre le Premier Ministre et IDFM (+1,175 Md€),
- la progression des charges à payer (+486 M€, +295 %) alors que les produits à recevoir ont crû de 204 M€ (+69 %), soit un solde de charges supplémentaires de 282 M€
- l'absence de neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées, contrairement aux années précédentes (221 M€ de produits en 2019 et 271 M€ budgétés au budget primitif 2020),

Le total des produits rattachés à l'exercice s'élève *in fine* à 8 797 881 466,71 €, en progression de 28 % (+ 1 912 M€).

Le total des charges est de 8 288 628 733,37, en progression de 31 % (+ 1 946 M€).

Le résultat net comptable est la somme du résultat de l'activité (1) et du résultat financier (2). Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement ou épargne brute (3) ainsi que l'épargne nette (4). Des ratios permettent d'en évaluer la structure (5).

1/ Le résultat de l'activité

Le résultat de l'activité se traduit par un produit de 543 805 305,39 €, en recul de 40 M€ (-7 %). Il est égal à la différence entre les produits de fonctionnement (8 795 335 116,17 €) et les charges de fonctionnement (4 234 074 983,35 €) et d'intervention (4 017 454 827,43 €).

a/ Les produits sont constitués principalement :

- du versement mobilité (4,62 Md€ au compte 73156), en diminution de 27 M€. Ce montant comprend 374 M€ de produits à recevoir (+ 109 M€).
- des prestations de services (641 M€ au compte 706, dont 94 M€ de produits à recevoir). Ce poste de recettes comprend les recettes voyageurs reversées par SNCF Mobilités et accessoirement les participations des familles au financement des transports scolaires. Le nouveau contrat avalisé par le Conseil du 9 décembre 2020 a en effet changé rétroactivement au 1^{er} janvier la nature juridique du lien contractuel entre IDFM et SCNFM, cette dernière passant sous le statut fiscal de la régie intéressée. Les charges des services extérieurs payées à SNCFM contrebalancent intégralement cette recette,
- des contributions statutaires (1,31 Md€ aux comptes 7472 et 7473, en augmentation de 16 M€),
- des subventions reçues de la région Île-de-France en compensation des réductions tarifaires qu'elle attribue à certains publics (101 M€ au compte 7472),

- de la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en compensation du transfert du transport scolaire depuis la loi du 13/8/2004 (figée à 128 M€, compte 74681),
- du reversement à hauteur du montant plafond fixé à 100 M€ du produit affecté de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, instauré par la loi de finances pour 2017 (compte 7314),
- de produits divers de gestion courante (170 M€, en diminution de 20 M€). Ce solde n'intègre plus le reversement par SNCFM des redevances versées par IDFM à SNCF Réseau (157 M€ en 2019), du fait du nouveau mode de rémunération de SNCFM. Il comprend par contre la régularisation d'une charge à payer SNCFM comptabilisée à tort fin 2019 au titre de la facture annuelle 2019 du contrat voyageurs (64 M€), le reversement par celle-ci du trop-perçu sur ce contrat (13 M€), le reversement par la RATP de la CVAE 2012-2015 (58 M€), le versement du solde dû par la RATP au titre de la facture annuelle 2019 du contrat (qui aurait dû être rattaché à la gestion 2019 et non 2020 soit 21 M€), le versement du solde dû par les autres opérateurs au titre des contrats de transport dits CT3 de 2020 (2 M€ de produits à recevoir), auxquels se rajoutent les revenus des immeubles (6 M€) et des produits à recevoir de l'Etat (achats de masques, 6 M€).

S'ajoutent à ces produits :

- la compensation versée par l'Etat dans le cadre de la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 des pertes subies au titre du versement mobilité en raison de la crise sanitaire. L'acompte perçu s'élève à 425 M€ (compte 74888). Une charge à payer a toutefois été comptabilisée à hauteur de 269 M€, la prévision de perte ayant été revue à la baisse ;
- l'avance de trésorerie remboursable consentie sans intérêt par l'Etat pour financer les pertes subies du fait de la diminution des recettes voyageurs. Le montant perçu (1,175 Md€) a été budgété et comptabilisé en subvention (compte 757) et non en dette financière. Cette avance est à rembourser à compter de l'exercice 2023 mais n'a pas pour autant fait l'objet d'une provision pour charges. Une charge à payer a par ailleurs été comptabilisée à hauteur de 32 M€, la prévision de perte ayant été revue à la baisse ;
- la reprise d'une provision (16 M€) ainsi que la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (103 M€, + 4 M€).

Ces produits comprennent des produits à recevoir à hauteur de 498 M€, en augmentation de 69 % (+498 M€) soit 374 M€ de produit à recevoir au titre de la collecte du versement mobilité, 94 M€ de recettes à reverser par SNCFM et 18 M€ au titre de la compensation par l'Etat du relèvement de seuil du versement mobilité de 9 à 11 salariés.

b/ Les principales charges ne sont plus des charges d'intervention mais des charges de fonctionnement

Cette évolution résulte du changement du mode de rémunération de SNCFM qui a conduit à reclasser au compte 611 en décembre 2020 les dépenses précédemment imputées au compte 65641.

Les charges de fonctionnement (comptes 60 à 62) ont ainsi crû de 3,5 Md€. Elles concernent essentiellement :

- les autres achats et charges externes (3,2 Md€ versés à SNCFM en application du nouveau contrat ; compte 611),
- les autres charges de fonctionnement (autres charges diverses de gestion courante), soit 464 M€ dont 301 M€ de charges à payer au titre du reversement sur l'avance de trésorerie et sur l'acompte perçus de l'Etat (cf supra) et 159 M€ de péages versés à SNCF Réseau (compte 658)
- les dotations aux amortissements (363 M€, + 38 M€) et aux provisions (54 M€, le total des provisions augmentant de 38 M€).
- les impôts et taxes (76 M€), en diminution d'1 M€.

Les charges d'intervention (4 Md€, en baisse d'1,6 Md€ du fait du reclassement des charges versées à SNCFM en charges de fonctionnement) sont constituées :

- des contributions contractuelles versées à la RATP et aux entreprises de transport (3,79 Md€ ; +836 M€, compte 65648), des transports scolaires, composante essentielle du compte 6558 dont le solde global s'élève à 176 M€ (-5 M€).

Au total, les charges à payer ont été comptabilisées à hauteur de 651 M€, en augmentation de 295 % (+486 M€). Outre les charges à payer précitées (301 M€), 227 M€ portent sur SNCFM et 62 M€ sur la RATP (33 M€ au titre de la facture annuelle 2020 et 29 M€ pour le protocole covid au titre de la participation d'IDFM au remboursement des voyageurs).

2/ Le résultat financier

Les charges d'intérêt ont progressé de 3 M€ et atteignent 37 M€. Le résultat passe cependant de -42 M€ à -35 M€ en raison de la diminution des autres charges financières (frais actuariels) et de la progression des produits financiers, Île-de-France Mobilités ayant levé en cours d'année 1,6 Md€ de Neu CP (pour un encours au 31 décembre qui s'élève à 1 Md€) qui ont généré, 2,5 M€ de produits financiers.

3/ La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute

Le compte de résultat permet d'apprécier la capacité d'autofinancement (CAF), qui est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables.

La CAF se définit ainsi comme un surplus financier potentiel qui sera obtenu à terme lorsque toutes les opérations encaissables et décaissables auront été dénouées en trésorerie. Elle mesure la capacité d'Île-de-France Mobilités à financer sur ses propres ressources les besoins financiers liés à son existence, tels que les investissements ou le remboursement des dettes.

En 2020 l'épargne brute a augmenté de 37 %, du fait d'une progression des produits encaissables (+ 2 148 M€) supérieure à celle des charges décaissables (+ 1 931 M€).

CAF					
POSTES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
PRODUITS ENCAISSABLES					
Produits des services et ventes diverses (70)	8 426 492,47	11 345 318,96	4 551 218,68	10 333 205,39	643 817 735,84
Impôts et taxes (73)		100 000 000,00	4 542 909 292,84	4 736 304 187,35	4 723 698 688,45
Dotations et participations (74)	1 527 168 367,19	1 509 585 418,58	1 542 725 667,71	1 591 997 516,71	1 963 385 969,76
Autres produits de gestion courante (75)	4 196 680 696,73	4 489 638 748,22	241 779 229,73	190 328 759,08	1 345 065 015,46
Produits financiers (76)		50,63	22,74	1 236 932,78	2 546 350,54
Produits spécifiques (compte 77)	45 820 608,90	2 874 442,77			
TOTAL I	5 778 096 165,29	6 113 443 979,16	6 331 965 431,70	6 530 200 601,31	8 678 513 760,05
CHARGES DECAISSABLES					
Achats et autres charges externes (60+61+62)	37 506 310,40	50 016 902,29	46 654 837,34	65 285 149,23	3 243 877 298,21
Impôts, taxes et assimilés (63)	72 029 732,36	74 539 181,59	75 938 209,31	78 102 301,87	77 150 498,85
Charges de personnel (64)	24 628 167,82	25 296 547,46	26 746 383,21	28 161 238,60	30 937 481,55
Autres charges de gestion courante (65)	5 456 142 859,99	5 349 211 784,19	5 482 738 710,97	5 726 762 332,83	4 482 939 801,27
Charges financières (66)	24 555 601,17	27 736 150,57	27 773 481,01	42 844 844,20	37 098 922,59
Charges spécifiques (67)	13 600 128,97	9 442 910,06			
TOTAL II	5 628 462 800,71	5 536 243 476,16	5 659 851 621,84	5 941 155 866,73	7 872 004 002,47
CAF (I-II)	149 633 364,58	577 200 503,00	672 113 809,86	589 044 734,58	806 509 757,58

4/ La capacité d'autofinancement nette ou l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette est égale à la CAF diminuée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement d'Île-de-France Mobilités. Elle a augmenté de 40 % (+194 M€) bien que le remboursement du capital de la dette ait augmenté de 23 %.

CAF NETTE					
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
CAF brute	149 633 364,58	577 200 503,00	672 113 809,86	589 044 734,58	806 509 757,58
Remboursement du capital de la dette	43 375 700,75	83 124 915,07	88 790 000,00	100 694 432,67	123 708 319,24
CAF NETTE	106 257 663,83	494 075 587,93	583 323 809,86	488 350 301,91	682 801 438,34

- Le montant du remboursement du capital de la dette des années 2017 et 2018 a été diminué de 6,25 M€ sur chacune de ces 2 années car il intégrait à tort l'amortissement de l'emprunt obligataire souscrit en 2017, qui n'est qu'une écriture d'ordre et non pas un remboursement définitif.

5/ Les ratios de structure

Quatre ratios permettent d'évaluer la structure du compte de résultat :

a/ La marge d'autofinancement courant (CAC)

Ce ratio permet d'apprécier le niveau de la CAF nette. Lorsqu'il est supérieur à 1, il traduit une insuffisance de CAF : pour 2020 ce ratio retrouve son niveau de 2017 (0,98 en 2016 ; 0,92 en 2017 ; 0,91 en 2018 ; 0,93 en 2019 et 0,92 en 2020) :

$$\text{CAC} = \frac{\text{charges de fonctionnement CAF+remboursement de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,92$$

b/ Le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID) :

Ce ratio rapporte les charges incompressibles aux produits courants. Il passe de 0,89 à 0,52 :

$$\text{RIGID} = \frac{\text{charges de personnel + contingents} \\ \text{et participations + charges d'intérêts}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,52$$

52 % des charges courantes peuvent être considérées comme difficilement compressibles car relevant des contributions contractuelles versées aux transporteurs publics ou privés. L'amélioration constatée est en trompe-l'œil car elle résulte du changement du mode de rémunération de SNCFM (diminution des contingents et participations).

c/ Les ratios d'endettement

L'endettement rapporté aux produits de fonctionnement courant se situe à un niveau qui n'est pas significatif :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,39$$

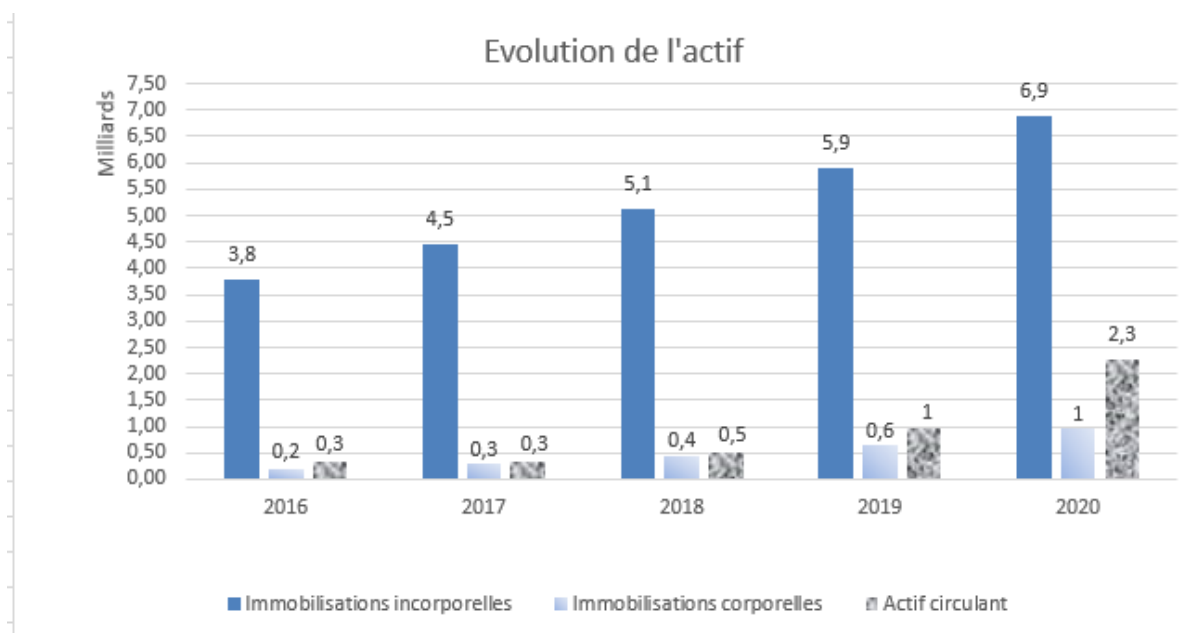
Lorsqu'il est rapporté à la CAF, l'endettement traduit le nombre d'années de CAF nécessaire pour couvrir le remboursement en capital de la dette. Fin 2020 ce ratio est resté stable, passant de 4,04 à 4,24 années :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{CAF}} = 4,24$$

II. Le bilan

Le bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 10 136 353 353,01 €, en progression de 35 %. Son augmentation en masse a été égale à + 2 642 M€.

1. L'actif



L'augmentation de l'actif (+ 2 642 475 255,19 €) résulte dans une égale proportion à la fois de l'augmentation de l'actif net immobilisé et de l'actif circulant :

➤ **L'augmentation de l'actif net immobilisé : + 1 323 092 785,62 €**

soit un total de bilan de 6 538 285 603,79 € en hausse de 17 %, constitué des

- Immobilisations incorporelles + 995 623 000,00 €
(Total 6 897 491 601,24 €, +17 %)

Cette augmentation résulte essentiellement des subventions d'équipement versées à SNCFM (compte 2041711) au titre du financement du matériel roulant ou de l'amélioration de la qualité de service. Les immobilisations incorporelles en cours (+62 M€) concernent principalement le plan de modernisation de la billettique visant à mettre en place un nouveau système billettique commun à l'ensemble des transporteurs, ainsi que la commande de la plateforme régionale d'information pour la mobilité et prestations associées.

- Immobilisations corporelles + 327 469 489,69 €
(total 963 875 845,21 €, + 51 %)

Cette augmentation correspond pour l'essentiel aux immobilisations corporelles acquises (terrains et bâtiments pour 15 M€, constructions pour 58 M€, matériel roulant bus et ferré pour 42 M€) ou en cours dans le cadre des projets dont IDFM est maître d'ouvrage (210 M€).

- Immobilisations financières + 295,93 €
(total 10 942,96 €)

➤ **L'augmentation de l'actif circulant : + 1 318 364 801,12 €**

soit un total de bilan de 2 273 957 295,15 €, en augmentation de 138 % composé des

- Créances + 615 209 382,44 €
(Total 1 190 935 757,43 €, +107 %)

Les principales créances comprennent les produits à recevoir détaillés supra (498 M€, + 204 M€), les avances de trésorerie consenties aux mandataires de maîtrise d'ouvrage pour 288 M€ (+ 104 M€), les recettes voyageurs dues par SNCFM (+64 M€) ainsi que la TVA du mois de décembre (+280 M€).

- Trésorerie + 660 033 267,68 €
(total 1 039 899 386,72 €). La trésorerie nette reste cependant négative de 22 M€.

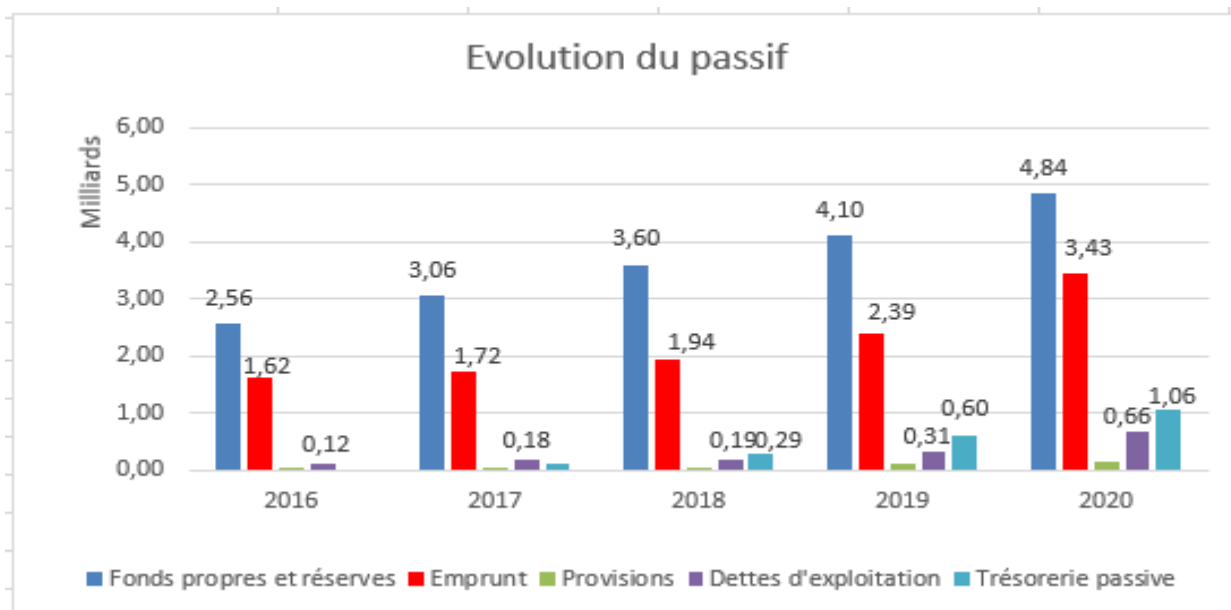
- Avances de trésorerie versées + 43 122 151,00 €
(total 43 122 151,00 €)

SNCFM et la RATP ont bénéficié tout deux de 2 avances de trésorerie liées aux protocoles Covid (participation d'IDFM aux mesures commerciales mises en œuvre) et AME (remboursement des voyageurs bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat) adoptés par le Conseil.

➤ **L'augmentation des dépenses à régulariser : + 1 017 668,45 €**

soit un solde d'égal montant correspondant à des dépenses payées mais non encore mandatées.

2. Le passif



La variation positive du passif (+ 2 642 475 255,19 €) est constituée de l'augmentation de l'ensemble des postes :

➤ **L'augmentation des fonds propres : + 741 920 348,36 €**

(soit au total 4 842 841 174,97 €, en augmentation de 18 %) dont :

- les dotations + 5 122 894,77 €
(total 31 905 898,57 € correspondant au FCTVA, + 38 %)
- les réserves + 541 512 030,11 €
(total 3 089 772 674,42 €, soit une augmentation de 21 %) qui correspond à l'affectation du résultat de l'exercice précédent
- le résultat de l'exercice (excédent) - 33 518 901,63 €
(le résultat de l'exercice est de 509 252 733,34 €, en diminution de 6 %)
- le report à nouveau + 1 259 604,86 €
- les subventions d'investissement +227 544 720,25 €

(total 2 028 679 402,20 €, dont le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, qui est demeuré stable à 139 M€, auquel s'ajoutent les subventions versées par l'Etat pour 47 M€, la région Île-de-France pour 111 M€ et les départements pour 33 M€),

➤ **L'augmentation des provisions pour risques et charges : + 37 800 000,00 €**

Ce poste de bilan (130 838 000 €) est en augmentation de 40 %. 3 provisions sur un total de 4 représentant 83 % du montant provisionné fin 2019 n'ont pas été actualisées tandis que 2 nouvelles provisions ont été constituées pour 54 M€.

➤ **L'augmentation des dettes financières : + 1 042 369 751,96 €**

(soit au total 3 432 713 674,74 €, en hausse de 44 %)

Deux nouveaux emprunts obligataires ont été levés (700 M€). Contrairement au 1^{er} emprunt levé en 2016, ceux-ci ne seront pas amortis, IDFM devenant un émetteur récurrent, ce qui lui permet de construire et lisser le profil de ses annuités futures.

3 emprunts ont par ailleurs été contractés auprès de 3 établissements financiers différents (465 M€), dont l'un à taux variable calé sur l'EURIBOR 3 mois.

➤ **L'augmentation des dettes non financières : + 350 597 978,51 €**

(soit au total 655 826 791,91 €, en hausse de 115 %)

Les charges à payer (651 M€) représentent 99 % de ces dettes. Les principales charges à payer ont été détaillées supra. Les dettes fournisseurs (comptes 401, 404 et 467) ont connu une évolution inverse, passant de 123 M€ à 3 M€.

➤ **L'augmentation de la trésorerie passive : + 462 800 000,00 €**

Soit un solde de 1 062 300 000 €, en hausse de 77 %, correspondant à l'encours de NeuCP.

➤ **L'augmentation des recettes à régulariser : + 6 987 176,36 €**

soit un solde de 11 833 711,39 € correspondant à des recettes encaissées mais non encore titrées.

3/ Le tableau de financement

La synthèse de ces flux, qui ont affecté le patrimoine d'Île-de-France Mobilités est retracée dans le tableau de financement. La 1ère partie décrit les ressources dont a bénéficié Île-de-France Mobilités et les emplois qu'il en a fait tandis que la seconde partie détaille la variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

a/ 1^{ère} partie du tableau de financement

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT					
Emplois	2020	2019	Ressources	2020	2019
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement	806 510	589 045
immobilisations incorporelles	1 349 369	778 506	Cessions ou réductions de l'actif		
immobilisations corporelles	335 470	200 308	Augmentation de dotations/subventions	336 035	77 425
immobilisations financières		10	Augmentation des dettes financières	1 165 000	452 779
Remboursement de dettes financières	123 708	120 860			
TOTAL DES EMPLOIS	1 808 547	1 099 684	TOTAL DES RESSOURCES	2 307 545	1 119 249
<i>Apport au fonds de roulement net global (ressource nette)</i>	<i>498 998</i>	<i>19 565</i>	<i>Prélèvement sur le fonds de roulement net global (emploi net)</i>		

Les ressources de l'exercice (2 307 M€) ont été supérieures aux emplois (1 808 M€).

La variation du fonds de roulement net global au titre des opérations de haut de bilan est donc positive à hauteur de 499 M€.

b/ 2^{ème} partie du tableau de financement

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRESORERIE				
	2020			2019
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS EXPLOITATION				
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>				
avances et acomptes versés sur commandes	104 167			
créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	384 876			
<i>Variation des dettes d'exploitation</i>				
dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation		168 049		
TOTAUX	489 043	168 049		
A/ VARIATION NETTE "exploitation"			- 320 994	- 66 902
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
<i>Variation des autres débiteurs</i>	170 306			
<i>Variation des autres créditeurs</i>		189 536		
B/ VARIATION NETTE "Hors exploitation"			19 230	92 304
Total A+B				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou			301 764	
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice				25 402
C/ VARIATION NETTE TRESORERIE			197 234	44 967
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
TOTAL (A + B + C) : emploi net ou ressource nette			498 998	19 565

Les avances et acomptes versés sur commandes ont augmenté de 104 M€, les créances en attente d'encaissement de 555 M€ soit un total de 659 M€. Parallèlement les dettes à l'encontre des fournisseurs et autres créditeurs divers ont augmenté de 358 M€. Il en est résulté un accroissement du besoin en fonds de roulement de 301 M€.

La trésorerie enregistrant une variation nette positive de 197 M€, la variation du fonds de roulement net global se révèle positive à hauteur de 498 M€.

4/ Situation du fonds de roulement (FDR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie.

En milliers d'euros	2018	2019	2020	Variation 2020/2019	
Ressources stables (RS)	5 585 923	6 584 303	8 406 393	1 822 090	28%
dont fonds propres et réserves	3 597 358	4 100 921	4 842 841	741 920	18%
dont provisions	51 000	93 038	130 838	37 800	41%
dont endettement à long et moyen terme	1 937 565	2 390 344	3 432 714	1 042 370	44%
Emplois stables (ES)	5 559 471	6 538 286	7 861 378	1 323 092	20%
dont immobilisations incorporelles	5 123 363	5 901 869	6 897 492	995 623	17%
dont immobilisations corporelles	436 098	636 406	963 875	327 469	51%
dont immobilisations financières	10	11	11	-	0%
FDR (RS-ES)	26 452	46 017	545 015	498 998	1084%
Actif circulant hors trésorerie (AC)	485 266	575 726	1 235 076	659 350	115%
Dettes à court terme (DCT)	194 213	310 075	667 661	357 586	115%
BFR (AC+AUTRES-DCT)	291 053	265 651	567 415	301 764	114%
Trésorerie (FDR-BFR)	- 264 601	- 219 634	- 22 400	197 234	90%

Le FDR est égal au total des ressources ou financements stables dont dispose Île-de-France Mobilités (fonds propres et réserves + provisions + endettement à long et moyen terme) diminué du total des emplois ou biens stables pour lesquels ces financements ont été mobilisés (actif immobilisé). Le FDR est de ce fait un solde représentant la ressource stable dont dispose Île-de-France Mobilité pour couvrir son besoin en fonds de roulement (BFR) et son besoin de trésorerie (T).

$FDR - BFR = T$

En 2020 le FDR a augmenté de 1 084 % (+499 M€) pour s'établir à 545 M€.

Le BFR est le besoin de financement qui résulte du décalage entre les opérations budgétaires (émission des titres et des mandats) et les flux monétaires correspondants (encaissement des recettes et décaissement des dépenses). Il est égal au total de l'actif circulant (titres émis non encaissés ou dépenses payées avant mandatement) moins le total des dettes d'exploitation (mandats émis non encore payés ou recettes encaissées avant émission du titre).

Le BFR a augmenté de 114 % (+ 302 M€) et s'élève à 567 M€.

La trésorerie nette, qui est égale à la différence entre le FDR et le BFR, est négative (- 22 M€) à la clôture de l'exercice, ce qui est la conséquence d'un fonds de roulement demeuré insuffisant et/ou d'un besoin en fonds de roulement trop important. Elle s'est néanmoins redressée de 197 M€.

III. Les engagements hors bilan

Ceux-ci sont retracés dans le volet budgétaire du compte financier.

IV. Valeurs inactives

La comptabilité des valeurs inactives au 31 décembre 2020 présente un solde nul.